
BILAN 2014-2020

ERASMUS+
POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA CULTURE



Perspectives
2021 – 2027



SOMMAIRE

> ÉDITOS	P.4
> PRÉAMBULE	P.6
> INTRODUCTION	P.7
> CONTEXTE : L'IMPULSION DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL	P.8
> LES ACTIONS ERASMUS+ AU BÉNÉFICE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA CULTURE : IMPLICATION ET EXEMPLES DE PROJETS	P.10
MÉTHODOLOGIE	P.16
> PARTIE 1 / RÉPARTITION PAR DOMAINE D'ÉTUDES	P.17
1.1 LES ÉCOLES DU PATRIMOINE	P.21
1.1.1 L'architecture et le paysage	P.21
1.1.2 Le patrimoine	P.23
1.2 LES ÉCOLES DE LA CRÉATION ARTISTIQUE	P.25
1.2.1 Les arts plastiques : art, design, communication, métiers d'art	P.26
1.2.2 Les écoles du spectacle vivant	P.28
1.3 LES ÉCOLES DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL	P.31
> PARTIE 2 / RÉPARTITION PAR ACTION	P.33
2.1 LA CHARTE ECHE	P.35
2.2 LES PROJETS DE MOBILITÉ	P.37
2.2.1 La mobilité de l'enseignement supérieur	P.38
2.2.2 La mobilité internationale de crédit	P.41
2.2.3 Les masters conjoints Erasmus Mundus	P.47
2.3 LES PROJETS DE COOPÉRATION	P.48
2.3.1 Les partenariats stratégiques	P.48
2.3.2 Les alliances de la connaissance	P.53
2.3.3 Les alliances sectorielles	P.55
2.3.4 Les projets de renforcement des capacités	P.56
2.4 LES PROJETS DE SOUTIEN AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION	P.58
• Exemple de financement Action Clé 3 : la gestion et l'animation de la plateforme EPALE	P.59
• Exemple de financement Actions Clés 3 : les Activités Transnationales de Coopération (TCA)	P.60
2.5 LES ACTIVITÉS JEAN MONNET	P.62
2.6 LES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES, UNE ACTION À ENVISAGER DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	P.63
> FOCUS : LES DÉVELOPPEURS ERASMUS+ "CULTURE"	P.66
> PERSPECTIVES AVEC LE NOUVEAU PROGRAMME ERASMUS+ POUR LA PÉRIODE 2021-2027	P.68
> CONCLUSION	P.73
> TABLE DES PROJETS	P.74



> *Roseline Bachelot,*
ministre de la Culture

L'ouverture sur la diversité du monde est indispensable à la création et contribue à la diversité des œuvres culturelles. L'histoire artistique et culturelle de la France est marquée par les rencontres : la France a une longue tradition d'hospitalité des artistes d'horizons divers et, réciproquement, les artistes français sont souvent partis à l'étranger, en quête de découvertes et d'expériences. La mobilité des artistes a contribué, depuis le XVII^e siècle, à construire l'Europe culturelle. Le ralentissement actuel de ces mouvements que la crise sanitaire impose ne fait que souligner le besoin de mobilité et d'échanges, auquel je suis profondément attachée.

L'Union européenne est un espace propice à la recherche, au travail et à la création pour tous les artistes et professionnels de la culture.

Le ministère de la culture et l'agence Erasmus+ France / Education Formation ont engagé ensemble, depuis 2018, une démarche pour permettre aux acteurs culturels et créatifs et à ceux des écoles de l'enseignement supérieur de la culture, de bénéficier pleinement des possibilités offertes par le programme Erasmus+. Je me félicite que les premiers travaux aient d'ores et déjà porté leurs fruits, comme le montre le bilan publié aujourd'hui.

L'ambition que nous portons est de permettre à l'ensemble des futurs artistes et professionnels de la culture formés dans les écoles du réseau de l'enseignement supérieur de la Culture (ESC) de bénéficier, durant leur scolarité, d'une mobilité européenne, voire internationale. Cette mobilité leur permettra de nouer de nouveaux contacts, d'élargir leurs perspectives de carrière par l'acquisition de savoirs et de faire émerger de nouvelles sources d'inspiration. Ils pourront ainsi explorer la richesse et la diversité des institutions et des pratiques culturelles au-delà de nos frontières nationales.

Je me félicite que ce nouvel élan en faveur du secteur culturel se traduise par l'entrée du ministère de la culture dans le GIP Erasmus+ en ce début d'année 2021. Cette année est également celle du lancement du nouveau cadre financier pluriannuel européen et d'une programmation ambitieuse pour la culture.

Le programme Erasmus+ apporte une contribution fondatrice tout au long de la vie personnelle et professionnelle de celles et ceux qui font la culture et incarne, ainsi, l'Europe des citoyens.



> **Laure Coudret-Laut**,
directrice de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation

La publication de ce premier bilan portant sur l'implication des établissements d'enseignement supérieur de la Culture permet de témoigner des liens qui se sont tissés au fil des années avec l'enseignement supérieur et les autres acteurs de la culture.

Ce sont au total, plus de 24,5 M€ de financement Erasmus+ qui ont été attribués aux projets des établissements d'enseignement supérieur de la culture sur la période 2014-2020 pour financer 518 projets de mobilité et de coopération, dont 3,8 M€ en 2018, 4 M€ en 2019 et 5,3M€ en 2020.

Depuis 2018, année européenne du patrimoine culturel qui a donné un coup de projecteur sur le secteur de la Culture, de nombreuses rencontres et événements se sont déroulés à l'initiative des écoles du ministère, des régions, de l'Agence, souvent en lien avec le Relais Culture Europe. Des formations ont aussi pris place sur les différentes actions et nouveautés de chaque appel à propositions du programme. Un groupe de développeurs Erasmus+ « Culture » s'est structuré. Il s'empare des sujets Erasmus+ au bénéfice des établissements et diffuse les informations sur le programme.

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est heureuse d'accueillir officiellement le ministère de la Culture parmi les administrateurs du groupement d'intérêt public (GIP) dans le cadre de la nouvelle convention constitutive. Ensembles, ils veilleront sur l'optimisation des fonds alloués par le programme européen au bénéfice des étudiants, des apprenants, des enseignants et personnels, des établissements et de leur écosystème. Des passerelles avec les formations à la gestion culturelle pourraient voir le jour. La nouvelle programmation Erasmus+ 2021-2027 s'annonce prometteuse de nouveaux projets de collaboration pour tous les acteurs de la culture avec leurs partenaires européens et internationaux.



PRÉAMBULE

Le présent bilan a pour objet de présenter les résultats de l'implication des établissements d'Enseignement Supérieur de la Culture dans le programme Erasmus+ depuis 2014 en général et sur les trois dernières années de la programmation en particulier. En effet, depuis 2018, le ministère de la Culture et l'Agence Erasmus+ France / Education Formation ont travaillé ensemble à la promotion du programme Erasmus+ (2014-2020) auprès des établissements du réseau de l'enseignement supérieur Culture et ce afin d'assurer une meilleure utilisation des financements du programme européen en faveur de la mobilité des étudiants ou des personnels et enseignants et du développement de projets européens dans les domaines de l'éducation artistique, du patrimoine, des arts vivants.

Ce bilan intègre des informations et des chiffres que le ministère a porté à notre connaissance, des informations issues des outils européens retravaillés par l'Agence afin de mettre les résultats Erasmus+ en perspective.

Ce bilan doit être lu avec les précautions qui s'imposent : les données relatives à l'année 2020 sont des projections faites par les établissements lors de leurs candidatures ; celles des conventions 2018 et 2019 ne sont pas finales en raison des conséquences de la crise sanitaire Covid-19, les établissements ayant bénéficié de la possibilité de prolonger la durée de leurs contrats (6 à 12 mois selon les projets).



INTRODUCTION

Entre 2014 et 2020, le programme Erasmus+ a attribué plus de **24,5 millions d'euros** à **518 projets portés** par les **écoles d'enseignement supérieur** rattachées au ministère de la Culture (EESC). 8 739 étudiants ont réalisé une mobilité d'études ou de stage dans un établissement ou une organisation d'accueil tandis que 4 981 étudiants étaient accueillis par les EESC.

1 410 enseignants et personnels administratifs travaillant au sein de l'une de ces écoles sont partis pour une expérience d'enseignement ou de formation professionnelle. Au cours de la même période, 1 052 personnels enseignants et personnels administratifs sont venus enseigner ou se former dans les établissements d'enseignement supérieur français de la Culture.

A l'appui de l'exemple de nombreux projets dans lesquels les établissements d'enseignement supérieur de la Culture sont impliqués, le bilan ci-après montrera le dynamisme du domaine à s'emparer des instruments du programme Erasmus+. Si par ailleurs, des formations artistiques et culturelles sont délivrées par des établissements sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que du ministère de l'Éducation Nationale, et si

d'autres structures rattachées au ministère de la Culture telles que les musées, théâtres, associations et autres acteurs de la culture, des arts et du patrimoine portent aussi des projets Erasmus+, notre propos s'est principalement concentré sur l'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous ferons un détour par le contexte de l'année européenne du patrimoine qui a donné une impulsion supplémentaire aux relations avec l'Agence. Elle a été aussi le point de départ d'un tissage resserré de nos liens avec le Relais Culture Europe, mettant en avant les synergies entre les programmes Europe Créative et Erasmus+ au bénéfice des acteurs de la Culture.



82 EES Culture impliqués



518 projets financés



24,5 M€



13 720 étudiants en mobilité



2 462 personnels en mobilité



CONTEXTE :

l'impulsion de l'année européenne du patrimoine culturel

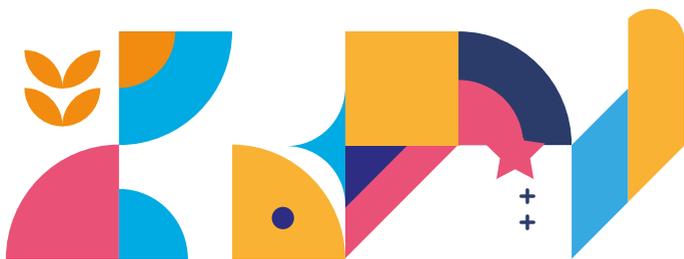


2018, « Année européenne du patrimoine culturel » a permis de rapprocher le programme Erasmus+ des acteurs de la culture et du patrimoine, en particulier ceux de l'enseignement supérieur. L'incitation de la Direction Générale Éducation, Jeunesse, Sport et Culture (DG EAC) de la Commission européenne a été en effet très forte lors de cette année 2018 pour intensifier les relations entre les directions de la culture et de l'éducation et de la formation.



Il s'agit d'une année riche au cours de laquelle l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation a été amenée à communiquer activement en direction des établissements et des réseaux de la culture. La mise en valeur des projets financés par le budget Erasmus+ et la communication sur les différentes facettes d'un programme européen aux bénéficiaires multiples pour les participants a enclenché le souhait du ministère de la Culture que les établissements d'enseignement supérieur sous sa tutelle s'y impliquent davantage, ce qui s'est traduit par la signature d'une première convention annuelle entre le ministère et l'Agence et la publication d'un « Recueil de projets Erasmus+ des professionnels de la culture et du patrimoine »¹.

¹ <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2020/01/recueil-culture-fr.pdf>



La sélection de projets qui s’y trouve vise à inspirer et inciter à développer l’Europe de la culture avec Erasmus+. Cette année européenne du patrimoine culturel a généré l’envie au niveau local comme au niveau des instances de l’Union européenne de prolonger l’expérience de la thématique au-delà de 2018. La transmission des savoir-faire et la revalorisation des métiers manuels sont mises en exergue, de même que le besoin de créer des rapprochements entre les milieux professionnels et académiques.

Le résultat positif que l’année 2018 a engendré en termes de financements par le programme Erasmus+, a conduit au renouvellement, pour les années 2019 et 2020, de la convention entre le ministère de la Culture et l’Agence Erasmus+. Le Ministre Franck Riester s’était exprimé dans ce sens à l’occasion des #ErasmusDays en octobre 2019. Son message précisait la volonté du ministère de rendre la mobilité Erasmus+ accessible à tous les étudiants de l’enseignement supérieur de la Culture en ces mots : « Cette mobilité, nous devons l’encourager dès la formation ».

Au terme de ces trois années de collaboration étroite, le ministère de la Culture entre dans le Groupement d’Intérêt Public Agence Erasmus+ France / Education Formation en signant la nouvelle convention constitutive à compter de 2021.



Recueil de projets Erasmus+ des professionnels de la culture et du patrimoine



LES ACTIONS ERASMUS+

au bénéfice des établissements d'enseignement supérieur de la culture : implication et exemples de projets

Ce bilan porte principalement sur les établissements de l'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la culture qui sont impliqués dans le programme Erasmus +. C'est le cas de **82 établissements sur les 99** que compte le paysage de l'enseignement supérieur de la Culture (ESC).



Carte issue de l'édition 2019-2020 de l'Enseignement supérieur de la Culture²

²<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/L-enseignement-superieur-Culture/L-enseignement-superieur-Culture-edition-2019-2020>



Les 99 établissements de l'enseignement supérieur Culture ont des statuts différents selon qu'ils sont établissements publics nationaux (40 EPN) ou situés dans des EPN, administrés par les Directions générales (DG) de tutelle du ministère de la Culture, ou établissements publics locaux (35 EPL) sous la tutelle des collectivités territoriales, ou encore sous statut associatif. 24 associations relèvent toutes du domaine du spectacle hormis Le Fresnoy, studio national des arts contemporains, appartenant au domaine des arts plastiques.

Parmi les écoles de l'ESC, 48 participent aux regroupements universitaires et scientifiques : 16 ComUes et 5 associations d'établissements. Par exemple, HESAM Université est une Communauté d'établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et de réseaux d'entreprises reliant Art, Science et Technique qui compte parmi ses membres l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-la-Villette (ENSA PLV) et l'École Nationale Supérieure de la Création Industrielle (ENSCI Les Ateliers).

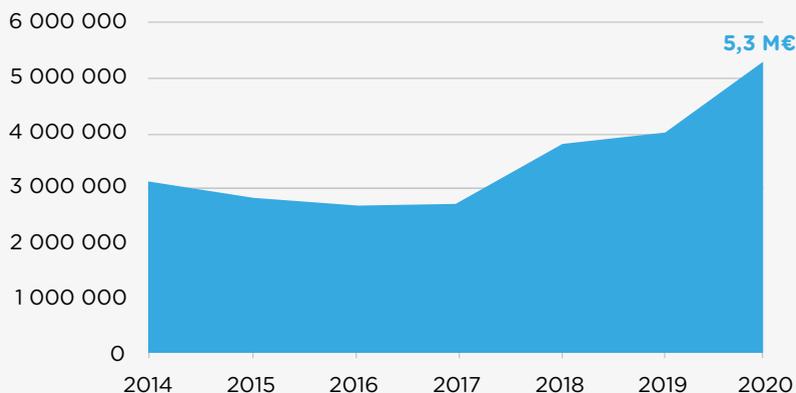
Les établissements délivrent plus de 40 diplômes nationaux de l'enseignement supérieur visés par le ministère de la Culture. Ils sont répartis par domaine d'étude : les écoles du patrimoine, les écoles de la création artistique et les écoles du cinéma et de l'audiovisuel. Au total, ce sont près de 37 000 étudiants³ qui reçoivent les enseignements assurés par un peu plus de 5 000 enseignants. Les étudiants se répartissent entre les domaines d'études avec une large majorité au sein des 21 écoles d'architecture et de paysage représentant 54% des effectifs, suivies par les 44 écoles d'arts plastiques et du design (30% des effectifs). Les 16% restants comptent pour 10% dans les écoles du spectacle vivant, 5% dans les deux écoles du patrimoine, et moins de 1% dans les écoles du cinéma et de l'audiovisuel.

La population étudiante dans les écoles de l'ESC est majoritairement féminine : 60% d'étudiantes. Les étudiants étrangers représentent 14% de la population totale des étudiants. Le taux d'insertion professionnelle (diplômés en 2014, 3 ans après le diplôme) est évalué à 88%.

³L'enseignement supérieur Culture 2019-2020 <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/Publications/L-enseignement-superieur-Culture-edition-2019-2020>



ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS ERASMUS + DE L'ES CULTURE ENTRE 2014 ET 2020*



*2020 données provisoires

Source : Agence Erasmus+ France / Education Formation

Champ : ensemble des projets des établissements de l'ESC coordonnateurs de projets

Les établissements de l'enseignement supérieur de la culture sont bien impliqués dans le programme Erasmus+ comme l'attestent les budgets contractuels qui leur ont été alloués. En effet, un budget Erasmus+ de **plus de 24,5 M€ cumulés entre 2014 et 2020** a financé **518 projets de mobilité et de partenariats** portés par des établissements de l'ESC, dont **13,2 M€ sur les trois dernières années**.

Pour bénéficier des financements du programme, les établissements doivent être détenteurs de la **Charte**

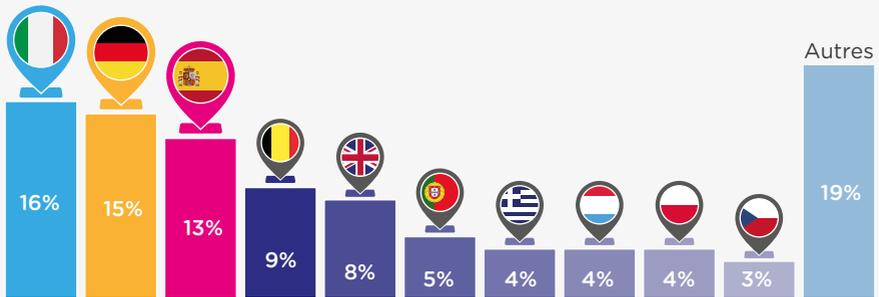
Erasmus pour l'Enseignement supérieur (ECHE). Sur les **99 établissements d'enseignement supérieur de la Culture**, **82 détiennent la charte ECHE**.

Ces 518 projets se déclinent en **513 projets de mobilité intra-européenne et hors Europe**, ce qui a permis de financer **13 720 étudiants en mobilité dont 8 739 en mobilité sortante et 4 981 en mobilité entrante**. Par ailleurs, les **mobilités de 2 462 personnels** ont été soutenues dont **1 410 en mobilité sortante et 1052 en mobilité entrante**.

Le plus grand nombre de projets portés par les écoles de l'ESC entre 2014 et 2020 sont les 493 projets de mobilité intra-européenne.

Concentrant à elles seules plus de la moitié des départs, les 5 premières destinations des étudiants en école supérieure de la culture sont l'Italie (16% des départs), l'Allemagne (15%), l'Espagne (13%), la Belgique (9%) et le Royaume-Uni (8%).

PRINCIPALES DESTINATIONS POUR LES ÉTUDIANTS

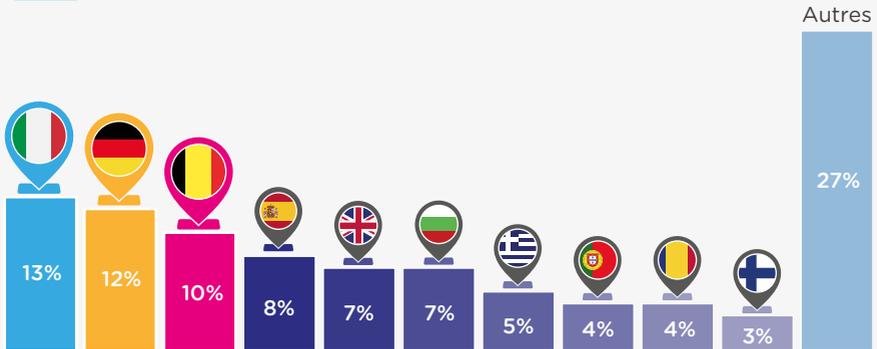


Mais on observe des différences selon les thématiques. En effet, l'Italie arrive nettement en tête dans les domaines de l'architecture (20% des départs) et du patrimoine (28%). Dans le domaine des arts plastiques, c'est la Belgique qui est privilégiée, suivie de l'Allemagne. L'Allemagne

concentre à elle seule près de 40% de départs pour les formations de la musique et de la danse. Dans le domaine du cinéma et du théâtre, les effectifs étant plus restreints, on peut cependant observer un choix assez varié de destinations.



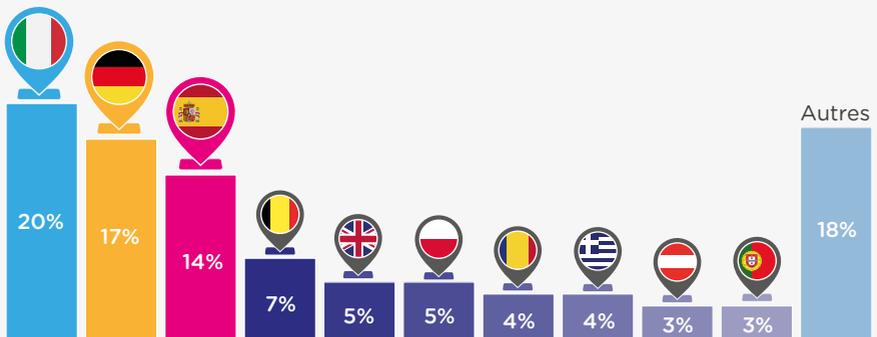
PRINCIPALES DESTINATIONS POUR LES PERSONNELS



Les 5 destinations majoritaires des personnels en mobilité ne diffèrent pas de celles des étudiants avec l'Italie en première position (13%), suivie par l'Allemagne (12%).

Viennent ensuite la Belgique (10%) et l'Espagne (8%) en ordre inversé comparé aux préférences des étudiants.

PRINCIPAUX PAYS D'ENVOI





Quant aux mobilités entrantes, elles ont pour origine les 5 mêmes pays européens dans l'ordre suivant : Italie, Allemagne, Espagne, Belgique et Royaume-Uni.

Dans le secteur de la culture l'essentiel des mobilités sont des mobilités d'études. Les stages ne représentent que 17% des départs, contre 83% pour l'ensemble des projets de mobilités d'études en Europe et à l'international.

Concernant la répartition études / stages pour la mobilité entrante, c'est une majorité de mobilités d'études qui l'emporte avec seulement 1% de mobilité entrante de stages.

RÉPARTITION DES MOBILITÉS SORTANTES



83%
Études



17%
Stages

Le budget alloué a aussi permis la mise en œuvre de **20 projets de mobilité internationale de crédits**. Ces projets ont favorisé les échanges entre les établissements français de l'enseignement supérieur de la Culture et de **nombreux pays hors Europe**. On y trouve les destinations suivantes : Estonie, Lettonie, Japon, Lituanie, Slovaquie pour les principales, puis en suivant : Croatie, Malte, Chypre, Egypte, Sénégal, Israël, Canada, Géorgie, Liban, Monténégro, Etats-Unis, Russie, Vénézuéla, Cambodge, Mali, Mongolie.

A ces projets de mobilité s'ajoutent **5 projets de partenariats stratégiques coordonnés par des établissements d'enseignement supérieur de la Culture**. Les écoles de l'ESC sont aussi investies en tant que **partenaires dans de nombreux projets de coopération**. Nous avons ainsi recensé **une dizaine d'autres projets de partenariats stratégiques, 2 projets de renforcements des capacités et 3 projets d'alliances de la connaissance**.



► MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée a été mise au point par l'Agence afin de pouvoir extraire les données concernant les établissements de l'enseignement supérieur de la Culture. Le repérage des établissements est réalisé grâce à la création et à la mise à jour annuelle d'une base de données.

Celle-ci associe :

- les codes PIC (participant Identification Code) identifiant les établissements participants au programme Erasmus +,
- les codes UAI (Unité Administrative Immatriculée), immatriculant les établissements d'enseignement français.

Cette mise à jour se fait manuellement et ne peut être systématisée. En effet, les données européennes n'identifient pas le ministère de tutelle des établissements.

Les informations sur la sélection et le financement des projets sont issues d'E+Link, outil européen de gestion des projets Erasmus +. Les données financières concernent les budgets



contractualisés avec d'éventuels avenants lors des différents appels à proposition ayant eu lieu sur l'ensemble de la programmation Erasmus+ 2014-2020. Elles concernent les projets dont le coordonnateur est un établissement sous tutelle du Ministère de la Culture. Les données pour les projets 2020 sont provisoires.

Les informations sur les mobilités sont issues de Mobility Tool, outil de gestion européen des mobilités. Les données sont calculées par année scolaire. Les mobilités prises en compte sont celles réalisées depuis ou vers un établissement sous tutelle du Ministère de la Culture (mobilités sortantes et entrantes). Les données des mobilités 2019-2020 sont provisoires.

> PARTIE 1

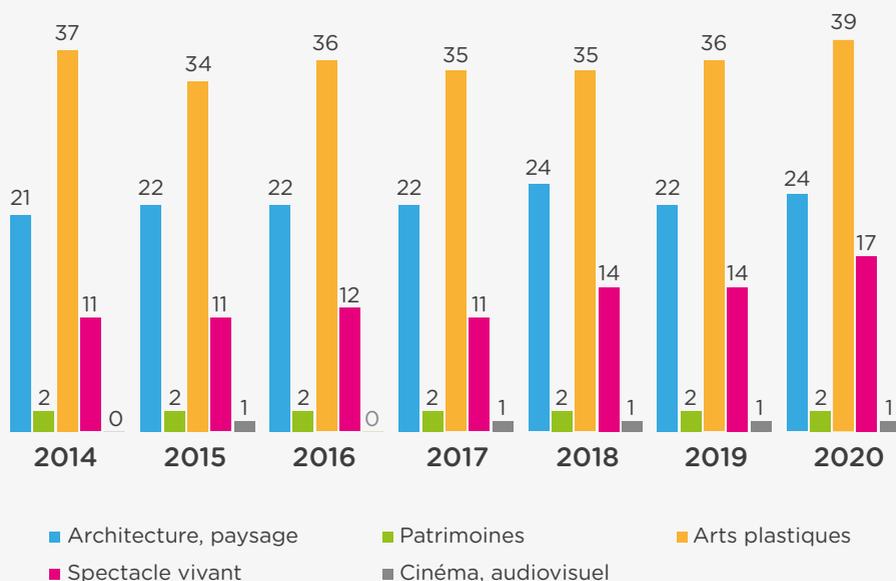
RÉPARTITION PAR DOMAINE D'ÉTUDES



Pour faciliter la lecture, nous avons privilégié de présenter les résultats en suivant l'organisation des directions générales de l'administration centrale du ministère de la Culture.



NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS PAR DOMAINE



2020 données provisoires

Source : Agence Erasmus + France / Education Formation

Champ : ensemble des projets des établissements de l'ESC coordonnateurs de projets

Par nombre de projet, il est entendu les projets de mobilité et de coopération décentralisés portés par les établissements de l'enseignement supérieur de la Culture.

Au fil de la programmation 2014-2020, on constate une implication constante des établissements. Le nombre de projets par domaine correspond a minima au nombre d'établissements détenteurs de la charte ECHE qui ont demandé des flux de mobilités intra-européennes

entrantes et sortantes des étudiants et des personnels. A ces projets de mobilité Action Clés (AC) 103, viennent s'ajouter les projets de mobilité internationales de crédits (AC107) dont l'obtention est soumise à une rude concurrence entre les dossiers de candidatures déposés. Enfin, les projets de partenariats stratégiques complètent ce résultat.

On notera la montée en puissance des écoles du spectacle vivant qui sont porteuses de 17 projets en 2020, soit 6 de plus qu'en 2014.



BUDGET CONTRACTUALISÉ ENTRE 2014 ET 2020



15 285 297 €

Architecture, paysage



486 997 €

Patrimoines



6 233 910 €

Arts plastiques



2 477 393 €

Spectacle vivant



28 060 €

Cinéma, audiovisuel

Ces chiffres pourront encore légèrement s'affiner dans les mois à venir du fait que le nombre de mobilités pour 2020 n'est pas encore stabilisé⁴.

Entre 2014 et 2020, on constate l'imposant budget contractualisé par les écoles d'architecture et de paysage. Cela s'explique notamment par le nombre d'étudiants qu'elles comptent et aussi par leur implication dans les différentes actions du programme telles que la mobilité internationale de crédits pour quatre écoles et deux projets de partenariats stratégiques.

Les écoles d'art plastiques se trouvent en seconde position avec un budget capté de plus de 6,5M€ qui s'explique notamment par le nombre important d'établissements délivrant ces enseignements, tous impliqués dans les projets de mobilité intra-européenne. A ces dernières, viennent s'ajouter la captation de budgets liés au développement de la mobilité internationale de crédits pour 3 écoles d'art et design et l'obtention du financement d'un projet de partenariat stratégique.

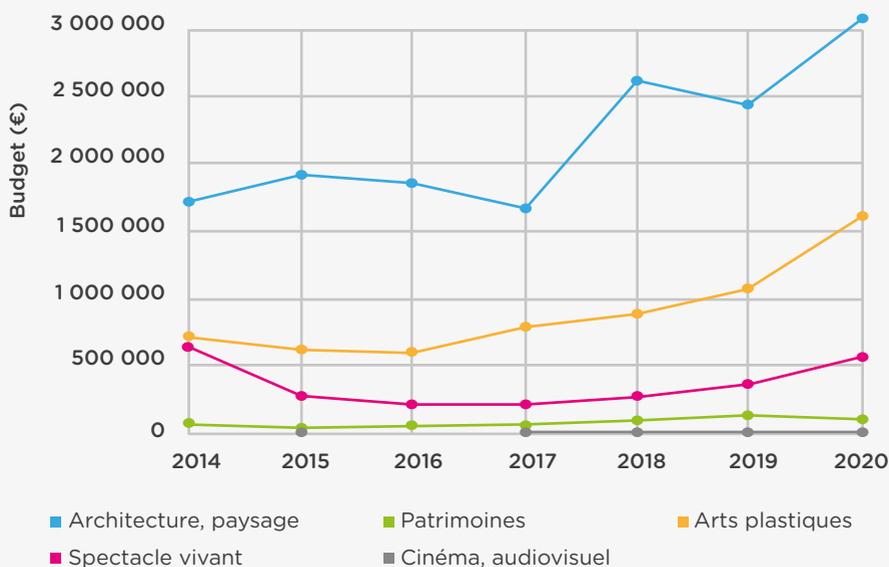
2020 données provisoires

*Source : Agence Erasmus + France / Education Formation
Champ : ensemble des projets des établissements de l'ESC
coordonnateurs de projets*

⁴ Pour rappel, les résultats des mobilités ne sont pas encore stabilisés. De nombreuses mobilités n'ont malheureusement pas pu se réaliser en raison de la crise sanitaire. La prolongation des contrats risque, par ailleurs, de modifier ces chiffres encore pendant quelques mois.



ÉVOLUTION DU BUDGET ERASMUS+ PAR DOMAINE



2020 données provisoires

Source : Agence Erasmus + France / Education Formation

Champ : ensemble des projets des établissements de l'ESC coordonnateurs de projets

On constate dans le graphique présenté les budgets en croissance captés par les écoles d'architecture et de paysage. La montée entre 2017 et 2018 correspond à trois projets de mobilité internationale de crédits. Le pic atteint en 2020 est marqué par l'obtention du financement de deux projets de partenariats stratégiques innovation.

Les écoles d'art plastique et de design montrent au fil des années une progression constante après une légère baisse en 2016. Là aussi, les budgets captés grâce aux projets de mobilité internationale de crédits font

la différence à partir de 2017 avec deux nouveaux projets, puis a minima un nouveau projet chaque année auquel s'ajoute 1 projet de partenariat stratégique obtenu en 2020.

Pour le Spectacle vivant, la courbe descendante dans un premier temps s'explique par le financement obtenu en 2014 par le CNSMD de Lyon pour son projet de partenariat stratégique. On observe ensuite une remontée en douceur de la courbe notamment grâce à l'entrée dans le programme de nouveaux établissements. Au total, 7 nouveaux projets de mobilité intra européenne ont vu le jour dans

les écoles de théâtre auquel s'ajoute celui du CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes.

La courbe représentant la progression des écoles du patrimoine repasse sous la barre des 100 000 € en 2020 après l'avoir largement dépassée en 2019. Le nombre de projets reste stable. C'est le nombre

de mobilités qui fléchit.

Enfin, pour le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, l'INA avait porté un premier projet de mobilité en 2015, suivi en 2017 et 2018. Le budget de ces projets a plus que doublé sur les deux dernières années passant de 3 863 € en 2018 à 7 544 € en 2019.

> 1.1 - LES ÉCOLES DU PATRIMOINE

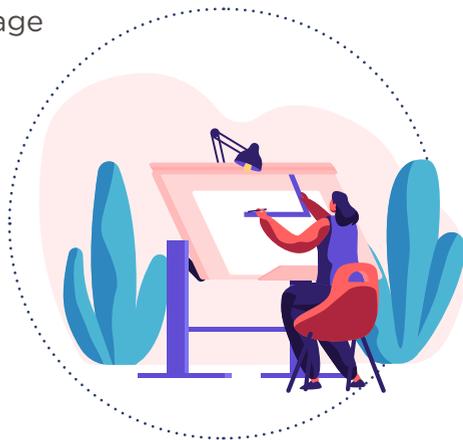
Les écoles du patrimoine, sur le volet architecture et paysage, comptent **18 écoles d'architecture, 2 écoles d'architecture et de paysage, et l'École de Chaillot**. Aussi appelée Cité de l'Architecture, l'École de Chaillot permet aux architectes diplômés de se spécialiser dans la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain et des monuments historiques. Elle bénéficie d'une renommée internationale sur l'expertise et la restauration du patrimoine et

participe aussi à la mise en place de formations à l'étranger au sein d'écoles et d'instituts. **Deux écoles** sont comptabilisées sur le volet **patrimoine**, d'une part, **l'École du Louvre**, et d'autre part, **l'Institut National du Patrimoine (INP)**.

Toutes les écoles du patrimoine détiennent la Charte ECHÉ depuis 2014, ce qui leur a permis d'être présentes dans le programme Erasmus+ depuis la première année de cette programmation.

> 1.1.1 - L'architecture et le paysage

Les écoles d'architecture et paysage ont obtenus depuis 2014 **près de 15,3 M€** pour financer **157 projets Erasmus+**. Ces derniers se déclinent en **146 projets de mobilité intra-européenne, 9 projets de mobilité internationale de crédits (AC107)** et **deux projets de partenariats stratégiques** innovation pour l'enseignement supérieur (AC203 et AC 226) dont les candidatures se sont révélées un succès en 2020.



> *Métropoles du littoral méditerranéen, enjeux climatiques et solutions de résilience*



PORTEUR DU PROJET :

> École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille



MONTANT ERASMUS + PARTENARIAT STRATÉGIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2020 – 2023 :

> 404 024 €



PARTENAIRES :

> 1 français et 3 issus d'autres pays (BE, IT) dont 1 situé hors Europe (Maroc)

CONTEXTE :

Les besoins identifiés concernent l'acquisition de compétences et de connaissances dans le domaine de l'architecture face aux changements climatiques rapides autour du bassin méditerranéen.

OBJECTIFS :

Pour répondre à ces priorités, les actions d'enseignement et de formation proposées se dérouleront sur trois ans. Chaque année universitaire sera dédiée à une métropole et permettra de croiser les enseignements avec des hypothèses de solutions résilientes aux changements climatiques.

RÉSULTATS ATTENDUS :

Des supports multiples à l'attention de publics universitaires et du monde professionnel, un module de formation à distance et des outils cartographiques collaboratifs seront produits et viendront enrichir les enseignements croisés de terrain et la confrontation des hypothèses de projets résilients pour ces métropoles littorales.

Les écoles d'architecture sont également investies dans des projets de coopération en tant que partenaires :

- L'ENSA de Clermont-Ferrand est partenaire dans un projet de partenariat stratégique d'innovation sur la création d'un Master commun à 3 pays.
- L'ENSA de Lyon est partenaire d'un projet de partenariat de l'enseignement et la formation professionnels sur la mise en ligne

d'une plateforme de modélisation architecturale.

- L'ENSA de Montpellier est partenaire dans un projet d'Alliance de la Connaissance sur le développement urbain et la façon de penser l'espace public incluant de l'agriculture urbaine.
- L'ENSA de Toulouse est partenaire dans un projet de renforcement des capacités en Asie sur les Technologies de l'Information (IT) appliquées aux géosciences.

> 1.1.2 - Le patrimoine

Les deux écoles du patrimoine ont reçu **près de 500 000 €** pour financer **14 projets de mobilité intra-européenne** (AC103), soit un projet chacune entre 2014 et 2020.

L'Institut national du Patrimoine mène depuis le début de la programmation une stratégie de mobilité intra-européenne en privilégiant la mobilité de stage. En effet, depuis 2014, 7 projets de mobilité de stages ont été menés ou sont encore en cours et représentent plus de 190 000 € de financement Erasmus+. Ils ont bénéficié à une centaine d'étudiants qui sont partis se former en Europe



pendant une durée d'environ 4 mois. A ces mobilités de stages pour les étudiants, se sont ajoutées depuis 2017, 17 mobilités de formation des personnels.

L'Ecole du Louvre est, quant à elle, principalement investie dans des projets de mobilité d'études depuis 2014 et a perçu près de 300 000 €

pour financer 125 étudiants partis étudier à l'étranger pendant environ 8 à 9 mois, auxquels s'ajoutent 44 bourses de mobilité de stage d'une durée moyenne de 3 mois.

L'Ecole du Louvre a par ailleurs été partenaire d'un ambitieux projet de renforcement des capacités :



Claire Barbillon, directrice de l'École du Louvre, explique comment le partenariat avec des écoles égyptiennes dans le domaine de la muséologie est à l'avantage des deux parties : gagnant, pour les écoles égyptiennes qui se sont adjoint les services d'institutions étrangères dont l'expertise est reconnue, gagnant pour l'École du Louvre qui, obtenant ainsi l'accès à l'étude de collections inestimables, « se décentre de ses pratiques habituelles et fait monter en compétences les équipes de l'école »⁶.

> EDUMUST, Education and Capacity Building in Museum Studies



**MONTANT ERASMUS +
PROJET DE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS 2016-2019 :**

> 979 356 €



<http://edumust.edu.eg>



⁶ Propos recueillis lors du Séminaire des Directeurs de l'ESC 2019



> 1.2 - LES ÉCOLES DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

Les écoles de la Création artistique sont réparties en deux groupes composés, d'une part, de **44 établissements d'arts plastiques et du design** et, d'autre part, de **33 écoles du spectacle vivant**. 3 de ces écoles forment à la fois aux arts plastiques et au spectacle vivant, ce qui explique le nombre total de 99 établissements de l'ESC⁷. **Les écoles d'arts plastiques et du design** regroupent les écoles supérieures d'art, nationales ou territoriales qui délivrent des diplômes nationaux ainsi que l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD).

L'École Nationale Supérieure de la Création Industrielle - ENSCI les Ateliers, l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris, Le Fresnoy - Studio national des Arts contemporains, l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) située à Arles.

Les écoles du spectacle vivant regroupent les écoles, conservatoires, instituts et pôles d'enseignement supérieur délivrant les diplômes nationaux de **musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes et arts de la rue**.



⁷ Par souci de clarté, la répartition pour laquelle nous avons opté a été d'attribuer les 3 écoles pluridisciplinaires au domaine du Spectacle vivant



Parmi les écoles de la création artistique, les écoles supérieures d'art sont 37 à détenir la Charte ECHE depuis 2014⁸. 21 écoles du spectacle vivant sont chartées enseignement supérieur Erasmus, dont 12 depuis 2014. De nouveaux établissements de ce domaine sont entrés dans le programme Erasmus+ au fil de la programmation.

Ainsi le Conservatoire national supérieur d'Art dramatique de Paris et l'Académie Fratellini, École

supérieure de Cirque ont obtenu la charte ECHE en 2016, suivis en 2017 par l'École régionale d'Acteurs de Cannes et l'École nationale supérieure des Arts des Marionnettes. 2019 a vu entrer dans le programme Erasmus+ 3 nouvelles écoles de théâtre : l'École du nord, l'École supérieure d'Art Dramatique du Théâtre National de Bretagne, l'École de la Comédie de Saint-Etienne, ainsi que le CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes et le Centre International de Danse Rosella Hightower.

> 1.2.1 - Les arts plastiques : art, design, communication, métiers d'art



Les 37 écoles d'arts plastiques chartées totalisent **252 projets portés pour un montant de plus de 6,2 M€**, principalement des projets de **mobilité intra-européenne : 245 projets AC103**. Les établissements concernés ont tous obtenu la Charte en 2014, mais seulement 27 ont porté chaque année un projet de mobilité au bénéfice de leurs étudiants et personnels. Dernier inscrit dans le programme Erasmus+, le Campus Caribéen des Arts situés à La Martinique, a obtenu un premier projet de mobilité de l'enseignement supérieur en 2018 et en porte un chaque année depuis.

⁸ sur 41 écoles donc sans compter les écoles pluridisciplinaires



> *Mobilités de personnels suivies de mobilités d'étudiants au Portugal*



PORTEUR DU PROJET :

> Campus Caraïbéen des Arts (Martinique)



MONTANT ERASMUS+ MOBILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2018 - 2020 :

> 22 889 €

OBJECTIFS :

Cette action de mobilité tend à maximiser les compétences des étudiants et des enseignants et soutient le développement d'une stratégie globale adossée aux problématiques artistiques et plastiques actuelles. La coopération internationale, la mobilité, la culture de l'échange et l'esprit d'entreprise, constituent désormais les axes de la politique internationale de l'établissement.

ACTIVITÉS :

En mai 2019, dans le cadre de l'accord bilatéral qui lie le Campus Caraïbéen des Arts et la Faculdade de Belas-Artes de Lisbonne, un enseignant et un agent du service technique affecté aux ateliers effectuent une mobilité européenne Erasmus+. Elle sera suivie par 5 mobilités d'études pour les étudiants et d'une mobilité de formation pour un personnel.

RÉSULTATS ATTENDUS :

Ces mobilités visent la consolidation des relations entre les établissements, le partage des connaissances et savoir-faire pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation et le développement professionnel.

Les écoles d'arts plastiques se sont lancées dans des **projets de mobilité internationale de crédits (MIC)** depuis 2015, année d'ouverture de l'action. 4 écoles sont concernées et ont **obtenu 6** projets MIC au fil de la programmation 2014-2020. L'une d'elles, l'École Nationale Supérieure d'Art de Paris-Cergy (ENSAPC) porte à elle seule 3 de ces 6 projets obtenus respectivement en 2017, 2018, et 2020. Lors de l'Appel à Propositions complémentaire 2020, la Cité du Design - Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint-Etienne (ESADSE) a obtenu le financement de son projet de partenariat stratégique pour l'éducation au numérique.

D'autres projets de partenariats stratégiques de l'enseignement supérieur comptent ces écoles parmi leurs **partenaires**. L'ENSAPC est ainsi partenaire dans un projet sur la recherche de la pratique artistique. L'École Nationale d'Arts de Bourges est impliquée dans un projet sur l'acquisition des compétences clés telles que la créativité, les compétences artistiques, linguistiques et multiculturelles dans le cadre de pratiques innovantes et de formats numériques. C'est également le cas de l'École nationale supérieure d'Art la Villa d'Arson, partenaire d'un projet qui explore et expérimente la relation entre la céramique et le design acoustique.

> 1.2.2 - Les écoles du spectacle vivant

16 des 33 écoles regroupant les enseignements de musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes et arts de la rue **portent des projets**

Erasmus+ et ont capté un **budget de plus de 2 470 000 €** sur l'ensemble de la programmation depuis 2014. Dans le détail, 10 des 16 écoles et conservatoires de musique et/ou danse sont impliqués en tant que coordonnateurs dans le programme, et 3 des 11 écoles de théâtre.

Les **90 projets financés** avec ce budget comptent pour l'essentiel des projets de **mobilité intra européenne** avec un total de **83 projets AC 103**. On remarquera les **5 projets de mobilité internationale de crédits (AC 107)**, à la candidature très concurrentielle. De plus, les écoles du spectacle vivant sont à l'origine de **deux projets de partenariats stratégiques**, l'un dédié



à l'enseignement supérieur et **porté de 2015 à 2017 par le CNSMD de Lyon** et un projet enseignement et formation professionnels que porte, **depuis les résultats de l'appel à propositions 2020, le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD) de Paris**. Par ailleurs, le **Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP)** a été **l'un des 8 partenaires** impliqués dans un projet identique, innovant pour l'enseignement supérieur, porté par la Norvège entre 2015 et 2018. Ce projet sur le développement de nouveaux contenus et modalités pédagogiques dans l'enseignement de la musique de chambre a été labellisé pour ses bonnes pratiques et a mené à la création d'un master conjoint européen dont la première promotion a vu le jour pour l'année académique 2019-2020.

Nous soulignons aussi que le **Centre de Formation des Enseignants de Musique (CEFEDM) Auvergne Rhône-Alpes est partenaire** avec 9 autres structures d'un vaste projet d'« **Alliance de la Connaissance pour l'Enseignement Supérieur et l'Industrie Créative** » porté par une école d'enseignement supérieur belge, la Luca School of Arts. Cette nouvelle Alliance de la Connaissance a été fraîchement sélectionnée lors de l'appel à propositions 2020. Le projet se déroulera sur 3 ans entre 2021 et 2023.



Les 4 Ecoles nationales supérieures des Arts du Cirque, quant à elles, ne sont pas présentes en tant que porteurs de projets. Mais deux d'entre elles viennent de déposer leur candidature à la charte ECHE et devraient pouvoir démarrer leurs premiers projets Erasmus+ en 2021. Il est cependant à noter que ces 4 écoles sont présentes dans le programme Erasmus+ en tant que **partenaires** de projets avec la **Fédération française des Ecoles de Cirque** qui porte successivement **3 projets de partenariat stratégique** dont 1 projet de développement de l'innovation et 2 projets d'échange de pratiques pour l'enseignement et la formation professionnels. Au total, pour les trois projets, l'organisme aura capté près de 770 000 € entre 2014 et 2020.





> *Reflections and Exchanges on Circus arts Teaching*



PORTEUR DU PROJET :

> Fédération Française des Ecoles de Cirque



MONTANT ERASMUS+ PARTENARIAT STRATÉGIQUE ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

2017 - 2019 :

> 178 589,78 €



PARTENAIRES :

> 27 partenaires issus de 12 pays européens,
dont 25 écoles de cirque professionnelles

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Le projet REFLECT- échanges de pratiques est né d'une réflexion de plusieurs années au sein des réseaux FFEC et FEDEC sur les besoins d'actualiser et de renforcer les compétences des enseignants. Les objectifs étaient de reconnaître la profession, mettre en place la formation des enseignants et valider les compétences identifiées.

RÉSULTATS :

Le projet a permis d'atteindre une progression qualitative de la formation en arts du cirque à travers la formation continue et une progression qualitative de la pédagogie artistique. Les échanges avec d'autres domaines (musique/danse/théâtre) ont aussi amené d'autres approches dans la créativité.

Le projet a fait refléter l'excellence artistique et la diversité esthétique, et a consigné les évolutions pédagogiques des professeurs actuels, créant un héritage commun mais évolutif.

Les participants ont contribué à l'évolution de la profession et à sa reconnaissance par des collaborations à long terme avec les instances décisionnelles au niveau national et européen. Le projet s'inscrit dans la stratégie européenne en matière de compétences.

> 1.3 - LES ÉCOLES DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Les écoles du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia sont au nombre de **deux** : l'École nationale supérieure des Métiers de l'Image et du Son (La Fémis) et l'école de l'Institut National de l'Audiovisuel (INAsup). La Fémis n'a pas sollicité de financement Erasmus+ jusqu'à aujourd'hui. Elle est néanmoins soutenue pour l'organisation de stages par le programme Europe

Créative sur le volet MEDIA. Seul l'INA Sup est présent dans le programme Erasmus+ et a porté successivement depuis 2015, 5 projets de mobilité intra-européenne pour un montant total de 28 000 €.

On notera que l'INA est également partenaire d'un projet ambitieux d'Alliance de la Connaissance liant l'utilisation des grandes bases de données aux métiers des médias.



> *MediaNumeric: Alliance on Multimedia Data-Driven Journalism & Media Production*



ETABLISSEMENT DE L'ESC PARTENAIRE DU PROJET :

> Institut National de l'Audiovisuel



MONTANT ERASMUS+ ALLIANCE DE LA CONNAISSANCE 2021-2023 :

> 997 265 €



COORDONNATEUR ET PARTENAIRES :

> The Netherlands Institute for Sounds and Vision, NL
> Agence France Presse, 4 établissements NL et PL et un Hub de la créativité en Estonie

CONTEXTE :

La numérisation a changé le paysage des médias de l'information, la façon de créer les contenus, de les distribuer, et d'interagir. Les médias d'information en Europe font face à la diminution de la confiance, le désordre de l'information, la numérisation et l'évolution du comportement des utilisateurs, et la prédominance de la technologie mondiale et de l'IA. Ils bousculent les fondements de la profession de journaliste.

ACTIVITÉS :

L'Alliance lie l'offre éducative des établissements d'enseignement supérieur aux besoins de l'industrie de l'information et des médias. Elle rassemble les principaux acteurs du monde universitaire, de l'industrie et des archives audiovisuelles de quatre États membres de l'UE. Trois modules de formation couvrent des sujets clés essentiels au journalisme fondé sur les données : recherche et exploration de données multimédias, narration d'histoires, suivi et démystification de la désinformation. Les supports de formation sont organisés de manière à pouvoir être utilisés comme supports d'apprentissage en ligne et en libre accès, sous forme de cours complets et intégrés ou de modules complémentaires.

RÉSULTATS ATTENDUS :

MediaNumeric permettra aux étudiants et aux jeunes professionnels d'étudier les médias et la communication, le savoir-faire théorique et les compétences nécessaires pour les encourager à saisir le potentiel innovant inhérent à l'utilisation de grandes bases de données multimédia.

ACTIONS CLÉS 1

Organiser la mobilité des étudiants

- Mobilité d'études
- Mobilité de stage
- Mobilité combinée études & stage
- Mobilité internationale de crédits et de stage
- Maters conjoints Erasmus Mundus

Organiser la mobilité des enseignants et personnels

- Missions d'enseignement
- Périodes de formation, stages d'observation
- Invitation de représentants d'entreprise pour des missions d'enseignement
- Missions d'enseignement depuis et vers les pays partenaires

ACTIONS CLÉS 2

Coopérer avec d'autres acteurs de l'éducation et de la formation en Europe et dans le monde

- Partenariats stratégiques pour l'innovation
- Alliances de la connaissance
- Alliances sectorielles pour les compétences
- Projets de Renforcement des Capacités
- Universités européennes

Activités Jean Monnet



Gestion Agence

Gestion EACEA

● Participation de l'entreprise

Les actions décentralisées sont les actions du programme Erasmus+ dont le budget est confié par la Commission européenne aux agences nationales Erasmus. Elles sont ainsi en charge de la promotion, de l'organisation de la sélection avec l'aide d'évaluateurs indépendants, du suivi et de la gestion des projets retenus et enfin, du contrôle et de l'évaluation de la bonne utilisation des fonds alloués. Il s'agit des actions finançant les projets de **mobilité intra-européenne**, de la **mobilité internationale de crédits** et les projets de **partenariat stratégiques**.

L'Agence Erasmus + France / Education Formation est par ailleurs chargée de la promotion **des actions centralisées** qui se caractérisent par une sélection au niveau européen. Le budget est directement attribué par l'Agence exécutive EACEA à Bruxelles aux porteurs de projets. **Les Masters conjoints Erasmus Mundus, les Alliances de la Connaissance, les projets de Renforcement des Capacités, les Universités européennes et les Activités Jean Monnet** sont autant d'actions centralisées au bénéfice de l'enseignement supérieur.

> 2.1 - LA CHARTE ECHE

La Charte Erasmus pour l'Enseignement supérieur (Erasmus Charter for Higher Education - ECHE) constitue une étape préalable obligatoire à la participation aux différentes actions de l'enseignement supérieur du programme Erasmus+. En postulant à la Charte Erasmus+, l'établissement s'engage à contribuer aux objectifs de modernisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur, sur la base des priorités du programme.

L'Appel à candidatures est annuel. La Charte ECHE était applicable sur la période 2014-2020. Ainsi, en 2014, sur les 829 établissements français qui obtiennent la charte, 74 relèvent de l'ESC. Ce nombre va s'amplifier pour atteindre 1 305 établissements

d'enseignement supérieures en 2019 dont **82 écoles de l'enseignement supérieur Culture, soit 6,3% de l'ensemble des établissements français chartés**⁹. Une fois obtenue, la charte est valable pour la période 2014-2020, soit pour les années universitaires 2014-2015 à 2020-2021.

L'un des axes de promotion mis en place avec l'aide du ministère de la Culture est celui de l'accès au programme Erasmus+ par la candidature à la Charte ECHE. Chaque année, depuis le resserrement des liens entre l'Agence et les EESC en 2018, de nouveaux établissements ont fait acte de candidature et obtenu la charte ECHE.

⁹ Il s'agit des chiffres de la Charte ECHE valable pour la programmation 2014-2020.



Nombre d'organismes chartés	Année de début de la Charte					Total général
	2014	2016	2017	2018	2019	
Architecture, paysage	21					21
Patrimoines	2					2
Arts plastiques	38			-1		37
Spectacle vivant	12	2	2	1	4	21
Cinéma, audiovisuel	1					1
Total général	74	2	2	0	4	82

Source : Agence Erasmus + France / Education Formation

74 établissements de la culture avaient obtenu la Charte ECHE en 2014 y compris l'École supérieure d'Art d'Avignon qui, à la suite de difficultés de mise en œuvre des actions financées par le programme, avait dû renoncer à la Charte en 2017. 2 établissements ont obtenu leur charte en 2016 : l'académie Fratellini et le Conservatoire national supérieur d'Art Dramatique de Paris. 2 établissements ont obtenu leur charte en 2017 : l'École Nationale Supérieure des Arts des Marionnettes et l'École Régionale d'Acteurs de Cannes. 1 établissement a obtenu sa charte en 2018 : le Centre International de Danse Rosella Hightower. 4 établissements ont obtenu leur charte en 2019 : 3 écoles de théâtre, l'École du Nord à Lille, l'École Supérieure d'Art Dramatique du Théâtre National de Bretagne, l'École de la Comédie de Saint-Etienne et le CEFDEM Auvergne-Rhône Alpes.

Au total, à la fin de la programmation 2014-2020, **82 établissements de la culture** sont

titulaires de la Charte Erasmus Enseignement supérieur. Ce qui donne le résultat suivant par domaine :

RÉSULTAT DES ÉTABLISSEMENTS AYANT OBTENU LA CHARTE ECHE ENTRE 2014 ET 2019



Source : Agence Erasmus + France / Education Formation

LA NOUVELLE CHARTE ECHE 2020 POUR LA PROGRAMMATION 2021 - 2027



Point d'entrée dans le programme Erasmus+ pour les établissements de l'enseignement supérieur, la **Charte ECHE** traduit en termes d'engagement les **nouvelles priorités du programme**. Il s'agit de poursuivre l'évolution de chaque établissement dans un cadre européen de qualité respectant les **principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des participants au programme, et garantissant la reconnaissance des crédits obtenus pendant les périodes de mobilité**. De plus la nouvelle charte ECHE présente la promesse des établissements à prendre les mesures nécessaires pour digitaliser les processus administratifs autour de la gestion

des mobilités à l'aide de l'Initiative Carte Etudiante Européenne. Enfin, la nouvelle charte encourage les établissements à sensibiliser les participants à adopter des mesures respectueuses de l'environnement et à promouvoir l'engagement civique des participants. Les établissements d'enseignement supérieur de la culture ont participé en nombre à l'appel à candidature pour le renouvellement de la Charte qui a eu lieu au printemps 2020. En effet, **88 établissements de l'enseignement supérieur de Culture ont candidaté à la nouvelle Charte ECHE et parmi ceux-ci 7 nouveaux établissements, pour pouvoir participer au programme Erasmus+ dès 2021**.

> 2.2 - LES PROJETS DE MOBILITÉ

• Les actions gérées par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation :

Les projets de mobilité représentent le plus grand nombre de projets portés par l'enseignement supérieur de la culture. Ils constituent aussi la part du budget la plus importante du programme Erasmus+ avec 114 M€ pour cette action en France pour la seule année 2020. Les établissements de la culture font

partir 4% de l'ensemble des mobilités Erasmus+ de l'Enseignement supérieur. Cette part est assez stable dans le temps. Pour les destinations partenaires du programme (AC107), les établissements de la culture font partir 3% des étudiants Erasmus+, et 8% des personnels.



Avec 513 projets de mobilité financés entre 2014 et 2020, le programme Erasmus+ a soutenu la mobilité de **13 720 étudiants en Europe et à l'international dont 8 739 en mobilité sortante et 4 981 en mobilité**

entrante. Les mobilités de 2 462 personnels ont été soutenues tout au long de la programmation dont **1 410 en mobilité sortante et 1 052 en mobilité entrante.**

NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ SORTANTE :

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	Total général
Architecture, paysage	834	858	821	896	928	817	198	5 352
Patrimoines	26	37	37	33	42	46	27	248
Arts plastiques et design	364	382	398	415	426	378	91	2 454
Spectacle vivant	96	121	103	93	119	94	51	677
Cinéma, audiovisuel		2		3	1	1	1	8
Total général	1 320	1 400	1 359	1 440	1 516	1 336	368	8 739

2020 données provisoires

Source : Agence Erasmus+ France / Education Formation

> 2.2.1 - La mobilité de l'enseignement supérieur

La mobilité de l'enseignement supérieur concerne à la fois les étudiants et les personnels des établissements d'enseignement supérieur (EES). Ce sont les EES qui organisent la mobilité de façon individuelle ou par le biais d'un consortium. Tous les EES doivent être titulaires d'une charte Erasmus+. Les mobilités s'effectuent **dans les pays du programme Erasmus+**.

Il existe trois types de **mobilité pour les étudiants** : la mobilité d'études, la mobilité de stages, la mobilité combinée qui associe une période d'étude suivie d'une période de stage en Europe.

Sur les 516 projets portés par les établissements de l'ESC **depuis 2014, 494 sont des projets de mobilité intra-européenne.**

> *Mobilités d'études, de stages et de formations en Europe*



PORTEUR DU PROJET :

> École Supérieure d'Arts et Médias de Caen/Cherbourg



MONTANT ERASMUS+ MOBILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2018 - 2019 :

> 20 023 €

OBJECTIFS :

Favoriser la mobilité des étudiants, l'expérience internationale des jeunes futurs diplômés et le développement de projets artistiques et culturels y compris dans le champ de la recherche.

ACTIVITÉS :

Durant les 16 mois de la convention, les mobilités sortantes sont au nombre de 17 :

- 8 étudiants pour des semestres d'études (en Norvège, en Italie, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique et en Roumanie) ;
- 4 étudiants pour des stages (en Belgique, en Allemagne, au Danemark et en Finlande) ;
- 5 membres du personnel pour des formations (au Royaume-Uni, en République Tchèque et aux Pays-Bas).

En outre, l'école a accueilli des participants en provenance d'écoles partenaires¹⁰ :

- 6 étudiants (en provenance d'Italie, d'Allemagne, de Hongrie et de Lettonie) pour des mobilités d'études ;
- 3 membres du personnel (en provenance d'Italie et des Pays-Bas) pour des mobilités de formation.

¹⁰ Note : Les financements pour la mobilité européenne entrante sont obtenus par les partenaires dans leur pays respectif



Il existe quatre types de **mobilité pour les enseignants et personnels d'administration** : la mobilité d'enseignement, la mobilité de formation, la mobilité combinant enseignement et formation et la mobilité des salariés d'entreprises

étrangères pour des missions d'enseignement en France.

Depuis 2018, il est possible de combiner ces mobilités d'enseignement et de formation pour les personnels enseignants.



Natacha Pakker, chargée de mission pour les actions internationales à l'École de Chaillot,

évoque le partenariat qui lie l'école à la Bulgarie. « À raison de deux jours toutes les deux semaines, nous mettons en place un cycle de formation professionnelle dans le domaine de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager à l'attention des architectes bulgares désirant se spécialiser dans la restauration du patrimoine ».

A la clé, la création d'un réseau d'architectes spécialistes de la préservation du patrimoine en Europe¹¹.



¹¹ Propos recueilli lors du Séminaire des Directeurs ESC 2019



> 2.2.2 - La mobilité internationale de crédits (MIC)

La mobilité internationale de crédits (MIC)

est une action de mobilité individuelle entrante ou sortante de l'Enseignement supérieur (ES) vers ou à partir de pays partenaires. Elle peut s'effectuer entre les 34 pays du programme Erasmus+ et les pays partenaires regroupés dans différentes régions géographiques. En contrepartie d'obtention de crédits, les étudiants réalisent une mobilité d'études. Depuis 2018, les mobilités de stage peuvent également être prises en charge et aussi être combinées avec la mobilité d'études. La MIC finance aussi les séjours entrant et sortant des personnels enseignants et

administratifs.

Cette action impliquant des pays partenaires est soutenue par des instruments financiers au service de la politique extérieure de l'Union européenne, rendant ainsi certaines régions du monde plus attractives en termes d'enveloppe budgétaire.

L'action clé MIC présente dans le programme Erasmus+ depuis 2015 est particulièrement difficile à obtenir en raison du grand nombre de demandes pour des budgets limités selon les destinations. Aussi, les établissements qui ont obtenu ces financements témoignent de candidatures de grande qualité.





> Label « Bonnes pratiques » pour l'École Supérieure d'Art de Lorraine

4 projets successifs de mobilité internationale de crédit de 2016 à 2019*



PORTEUR DU PROJET :

> École Supérieure d'Art de Lorraine



MONTANT ERASMUS+ MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS POUR LES 4 PROJETS : 74 301 €



1 PAYS PARTENAIRE :

> MONTENEGRO, Faculté des Beaux-Arts de Cetinje, Université du Monténégro

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

L'ESAL obtient des financements sur l'action de la mobilité internationale de crédits depuis 2016 dans le cadre de ses échanges avec le Monténégro, avec qui des relations bilatérales se sont instaurées depuis 2010. Une excellente connaissance mutuelle des deux établissements garantit des échanges particulièrement fluides et constructifs qui répondent à un besoin d'ouverture au monde partagé par les trois établissements.

ACTIVITÉS :

Le projet est géré de manière transversale en lien avec les équipes administrative (service de la scolarité) et enseignante (coordinateurs d'options, directeurs de recherche). Les mobilités des personnels sont programmées pendant les mobilités étudiantes afin de contribuer à leur suivi. Les étudiants s'investissent beaucoup dans cette visite et manifestent une grande fierté à accueillir et orienter leur professeur ou un membre du personnel de leur école d'origine dans l'établissement d'accueil qu'ils fréquentent depuis quelques semaines. Les flux entrants et sortants sont toujours programmés au semestre 2 afin d'optimiser la préparation des étudiants et personnels qui sont sélectionnés dès le mois d'octobre après une réunion d'information.

RÉSULTAT ET IMPACT :

Pour des artistes en devenir, les récents bouleversements dans les Balkans et les pays qui s'ouvrent à la création contemporaine après des décennies d'isolement offrent un champ d'expérimentation et d'échange de compétences particulièrement stimulant et fructueux. Pour les étudiants du Monténégro, la découverte d'un cursus multidisciplinaire est un atout majeur dans la poursuite de leurs études.

* Le projet 2019 est encore en cours.



> *Mobilités des étudiants et des enseignants hors Europe*



PORTEUR DU PROJET :

> École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette



MONTANT ERASMUS+ MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS 2018 -2021 :

> 407 439 €



PAYS PARTENAIRES :

> Brésil ; Algérie ; Inde ; Japon ; Mongolie ; Sénégal ; Vénézuéla

CONTEXTE :

En 2000 les instances de l'école ont souhaité que la tradition d'ouverture sur le monde extérieur constitue une composante stratégique pour l'établissement dans le cadre d'un débat mondial sur l'architecture.

ACTIVITÉS :

Les activités sont diverses selon les pays. Par exemple concernant les échanges avec le Japon, la stratégie internationale des cinq établissements engagés dans le projet s'appuie sur la volonté de pérenniser des mobilités étudiantes et des mobilités enseignantes entrantes et sortantes, de former des personnels japonais et de renforcer les relations avec le réseau d'universités japonaises partenaires. L'objectif principal est de développer des activités de recherche de haut niveau et de créer des parcours de formation complémentaires dans le domaine de l'architecture.

Un autre exemple concerne le Brésil où L'ENSAPLV partage avec l'UFRGS une tradition solide de projets de mobilités qu'elle souhaite développer davantage pour l'adapter aux thématiques du projet urbain planifié et de la ville auto-produite.

À RETENIR :

L'accompagnement des étudiants accueillis par l'ENSAPLV a été grandement facilité lors de la conclusion d'un partenariat entre l'ENSAPLV et le CROUS. Une chambre est ainsi réservée pour chaque étudiant en mobilité internationale de crédits entrante, un atout qui contribue au bon accompagnement des étudiants, et au succès de ce projet.



20 projets de mobilité internationale de crédits ont ainsi été obtenus par les établissements de l'ESC.

Les écoles d'architecture portent plusieurs projets de mobilité internationale de crédits :

L'ENSA Paris La Villette, pionnière depuis 2015, a été suivie par les ENSA Strasbourg en 2017, Paris-Belleville et Paris Val de Seine depuis 2018.

Les écoles de la création artistique se sont également lancées dans des projets de mobilité internationale de crédits :

- Le CNSMD de Paris et l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Félix Ciccoloni en 2015,
- L'École Nationale Supérieure d'Art de Lorraine en 2016, 17, 18, et 19,
- L'Institut supérieur des Beaux-Arts (ISBA) de Besançon / Franche - Comté en 2017,
- L'ENSA Paris Cergy depuis 2017, 2018 et 2020,
- L'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) en 2019.





> *Mobilités entrantes des étudiants et des enseignants en provenance du Sénégal*



PORTEUR DU PROJET :

> École Européenne Supérieure de l'Image - EESI



MONTANT ERASMUS+ MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS 2019 -2022 :

> 72 048 €



PARTENAIRE :

> Sénégal, Institut supérieur des Arts et Culture (ISAC) de Dakar

CONTEXTE :

L'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) se base sur une collaboration existant depuis 2012 en matière de coopération avec le Sénégal. Cet historique a amené les établissements partenaires à mettre en place un cadre de qualité dans lequel sont définis les rôles de chacun ainsi que les étapes du processus de sélection des candidats à la mobilité. Cette ouverture internationale contribue au dynamisme de l'école tant pour la formation que pour la recherche.

OBJECTIF :

Le travail commun réalisé par les partenaires et partenaires associés vise une capitalisation des savoirs et des ressources à travers la mise en place de projets collaboratifs.

RÉSULTATS ATTENDUS :

La mobilité d'études et de stage combinée de 3 étudiants sénégalais permettra de répondre au niveau de qualification professionnelle et artistique souhaité par le partenaire à Dakar. En complément, un volet important de mobilité du personnel est prévu pour 2020 et 2021, 12 mobilités d'enseignement entrantes pour une durée totale de 75 jours cumulés, 5 mobilités d'enseignement sortantes sur 78 jours cumulés, et 1 mobilité de formation entrante pour un personnel administratif de 15 jours.

L'ENSATT, École Nationale Supérieure des Arts et Techniques de Théâtre sous tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

a obtenu en 2018 une accréditation de consortium avec le Conservatoire et les Beaux-Arts de Lyon pour porter des projets de la mobilité internationale de crédits.



UN CONSORTIUM ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR PORTER DES PROJETS DE MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS

Olivia Château, responsable des relations internationales à l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) de Lyon, évoque le consortium créé avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse (CNSMD) et l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) de Lyon qui porte les activités issues des politiques de coopération de ces établissements avec l'Afrique subsaharienne : « Le désir de faire quelque chose ensemble dans le cadre de la saison Afrique 2020 nous a rapprochés. Nous avons donc constitué un consortium seul à même de nous permettre d'obtenir un financement de la mobilité internationale de crédits. Avec le consortium, nous avons mutualisé nos partenaires. Nous partageons en réalité beaucoup plus : des valeurs communes, une offre de formation plus large, des esthétiques communes, sans compter qu'il y a un avantage à partager le versant administratif lié à l'organisation des projets »¹².

¹² Propos recueillis lors du Séminaire des Directeurs ESC 2019



• Les actions gérées par l'Agence exécutive Audiovisuel Education et Culture (EACEA) :

> 2.2.3 - Les masters conjoints Erasmus Mundus

Les masters conjoints Erasmus Mundus sont des programmes d'étude internationaux intégrés, de haut niveau, souhaitant attirer les meilleurs étudiants du monde entier. Ces masters sont délivrés par des consortia internationaux d'au moins trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays différents du programme Erasmus+.

Le consortium peut également inclure des établissements d'enseignement supérieur (EES) de « pays partenaires » (pays hors programme Erasmus+) et/ou des partenaires associés (entreprises laboratoires de recherche, ONG ...). La structure et le contenu des cours de master sont totalement intégrés. Une mobilité d'étude dans au moins deux « pays du programme » est obligatoire pour les étudiants. Un diplôme reconnu et accrédité par les autorités nationales (diplôme conjoint, double ou multiple) est délivré aux étudiants. Des bourses sont délivrées aux meilleurs étudiants, notamment en provenance des pays partenaires.

Des projets de **masters conjoints Erasmus Mundus** ont été financés pour des enseignements artistiques. Par exemple, le **projet Choreomundus**¹³, porté par

l'Université de Clermont-Auvergne depuis 2017, avec un financement de plus de 3 M€ sur 4 ans, est un master international en connaissance, pratique et patrimoine de la danse centré sur la danse patrimoine culturel intangible et immatériel. En juillet 2018, les étudiants et alumni du Master Conjoint Erasmus Mundus ont présenté les résultats de leur recherche et interprété les danses étudiées dans ce cadre. Un nouveau projet sélectionné en 2020 entraîne la même équipe de partenaires pour 5 nouvelles années avec un financement de 4,4 M€.

Dans le domaine de l'audiovisuel, **DOC NOMADS**¹⁴ est un **projet de master conjoint Erasmus Mundus** porté par la University of Theatre and Film Art de Budapest (HU) qui vient de remporter un financement de 4 M€ pour déployer un programme de master de direction de film documentaire. Le cursus se déroulera conjointement dans l'école hongroise et les établissements partenaires belges et portugais pendant les 6 années à venir. Ce projet prend place dans le cadre de l'Université européenne FILMEU à la suite d'autres projets de masters conjoints dans le domaine multidisciplinaire du cinéma et des arts médiatiques.

¹³https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/hei-choreomundus-%E2%80%93-international-master-dance-knowledge-practice-and-heritage_en

¹⁴<https://www.docnomads.eu/>



> 2.3 - LES PROJETS DE COOPÉRATION

Les projets de coopération portés par les écoles de l'Enseignement Supérieur de la Culture sont des projets de partenariats stratégiques. Ils constituent un premier pas

dans la coordination de projets de coopération et permettent aux acteurs partenaires d'expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques.

- Les actions gérées par l'agence Erasmus+ France / Education Formation :

> 2.3.1 - Les partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques de l'Enseignement Supérieur sont ouverts à tous types d'organisations, publiques ou privées, actives dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et autres acteurs socio-économiques. Les établissements de l'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte Erasmus pour pouvoir participer à un projet de partenariat. Ces projets impliquent au minimum trois organisations de trois pays du programme. Ils permettent de développer ou de transférer des pratiques innovantes visant à améliorer la qualité de l'enseignement, à soutenir la modernisation institutionnelle, l'innovation sociale et l'esprit d'entreprise au sein des établissements.

Creator Doctus, projet de partenariat stratégique enseignement supérieur
Montant Erasmus+ 2018-2021 : 281 711 €



Nina Volz, responsable des relations internationales à l'École Nationale Supérieure d'Art de Paris-Cergy (ENSAPC), évoque le projet de partenariat stratégique Erasmus+ « Creator Doctus », qui a pour objet la création d'un doctorat par la pratique artistique. « Réfléchir à ce thème dans un contexte transnational nous semble très cohérent. Dans le cadre d'une base de données sur les pratiques en Europe, nous bénéficions de l'expertise de ceux de nos partenaires qui ont une antériorité sur cette question ». L'objectif du projet est de permettre à tous les pays signataires de la Déclaration de Bologne d'entrer dans ce 3ème cycle avec un diplôme reconnu au même niveau et valant grade de Doctorat¹⁵.

¹⁵ Propos recueillis lors du Séminaire des Directeurs ESC 2019



Au cours de la programmation 2014 – 2020, les établissements de l'ESC ont été ou sont coordonnateurs de **cinq projets de partenariats stratégiques** :

Un premier projet avait été porté par le **Conservatoire national de Musique et Danse de Lyon** de 2015 à 2017. Ce projet, labellisé pour ses bonnes pratiques, a été valorisé à de multiples reprises dans des publications de l'Agence ou lors d'évènements (séminaire des Directeurs de l'ESC 2018, formation des Développeurs Erasmus + Culture en 2019, FIPADOC 2020, Journées Erasmus+ Enseignement supérieur en juin 2020).

Grâce à ce financement, **le CNSMD a créé un Master de composition de musique pour l'audiovisuel. Optimisant la synergie existante entre le programme Erasmus+ et le programme Europe Créative, et**

CNSMD de Lyon poursuit l'aventure sur un axe du projet en tant que partenaire d'un projet Europe Créative. A l'aide de ce financement, les étudiants font leurs premiers pas dans l'industrie et participent à un programme de professionnalisation dont les sessions sont accueillies à l'occasion de 3 festivals de musique de film en Europe.

En 2020, quatre nouveaux projets de partenariats stratégiques ont été sélectionnés. L'un d'eux, porté par l'ENSA Marseille, est un projet de partenariat stratégique innovation pour l'enseignement supérieur. Le second est un projet de partenariat stratégique qui s'inscrit dans le secteur éducatif enseignement et formation professionnels et qui est porté par l'Ecole Nationale Supérieure d'Art Dramatique de Paris.



> *Acting with Conservatoires and Associations for Linguistic Diversity and Europeanisation through Multilingual Innovative Exchanges*



PORTEUR DU PROJET :

> Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD)



MONTANT ERASMUS+ PARTENARIAT STRATÉGIQUE ÉCHANGE DE PRATIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS 2020 -2022 :

> 186 828 €



PARTENAIRES :

> 6 conservatoires et écoles supérieures de théâtre issus de cinq pays européens (France, Allemagne, Pologne, Espagne, Écosse)

CONTEXTE :

Les conservatoires sont des lieux de formation d'excellence, en interaction intense avec le marché du travail national et international. La formation professionnelle initiale dispensée au sein de ces institutions a besoin d'intégrer une dimension transnationale et plurilingue, et de contribuer ainsi à soutenir l'internationalisation du secteur, de la formation et de l'offre professionnelle dans son ensemble.

OBJECTIFS :

Le projet vise à développer des contenus de formation et des compétences (en particulier linguistiques) dont les étudiants et les professionnels du secteur ont besoin pour pouvoir déployer leur vie professionnelle au niveau européen et international. Il y sera aussi question de mettre en commun pratiques et approches pédagogiques et artistiques, en vue de soutenir la mobilité des comédiens et metteurs en scène européens.

À RETENIR :

La mise en œuvre d'activités de mobilité hybride de 77 participants.

De plus, afin de répondre aux circonstances créées par la pandémie COVID-19 en 2020, la Commission européenne a apporté un **soutien exceptionnel aux partenariats Erasmus+**.

Pour la France, le budget accordé avoisinait les **9,4M€ pour la préparation à l'éducation numérique** et les **6,2M€ pour la créativité culturelle et artistique**. Cet appel à propositions complémentaire est financé dans le cadre de **NextGenerationEU**, l'instrument financier européen créé pour la relance. Témoins du dynamisme des organisations en cette période de crise, l'Agence Erasmus+ française a reçu **un total de 198 candidatures dont 115 pour l'éducation numérique et 83 pour la créativité artistique**.

Les partenariats pour la préparation à l'éducation numérique visent à équiper les systèmes d'éducation et de formation et à favoriser l'apprentissage à distance, notamment en aidant les enseignants à développer des compétences numériques et en préservant la nature inclusive des possibilités d'apprentissage. Ils concernent l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

Les établissements d'enseignement supérieur de la culture ont participé à cet appel avec **trois candidatures**. **Sur les 11 sélectionnés, 2 projets sont portés par des EES de la Culture pour un montant additionnel de 536 035€ :**

- L'un, « Digital Tools for Creative Cooperation Project (DTCC) », **coordonné par la Cité du Design-Ecole supérieure d'art et de Design de Saint Etienne (ESADSE), a pour objet le travail collaboratif artistique à distance** avec 2 partenaires européens. Il s'agit d'impliquer étudiants, enseignants, techniciens, personnels administratifs des écoles supérieures et académie d'art partenaires et les **former aux compétences et sur les outils permettant de créer les conditions pour des coopérations créatives digitales. Le traitement des données, la sécurité des données et les menaces écologiques** feront aussi partie des sujets abordés lors de 3 programmes intensifs européens prévus dans le projet.

 *Subvention Erasmus+ accordée :*
288 260€

- Le second projet « Building digital coCompetencies of student and teachers in construction related degrees & increasing digital readiness of EU universities (BIMaHEAD) » est **porté par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSAN)**. Il a pour but de développer des outils pour l'enseignement et l'apprentissage, sous forme numérique afin d'améliorer les compétences des étudiants, mais aussi des professionnels en prenant le domaine de la construction comme point d'appui. Il réunit partenaires de cinq pays différents de l'UE, choisis pour leurs spécialités complémentaires:



génie civil, architecture urbaine, ingénierie environnementale, commerce et innovation, énergie. A terme le projet BIMaHEAD devrait contribuer à générer une nouvelle génération d'étudiants possédant des facultés de travail numériques et tournées vers des constructions plus écologiques et moins consommatrices d'énergie.

€€ Subvention Erasmus+ accordée :
247 775€

Les partenariats pour la créativité



culturelle et artistique visent à améliorer le développement des aptitudes et des compétences qui renforcent la créativité et contribuent à la résilience et à la reprise des secteurs culturels et créatifs.

Ces projets étaient éligibles sur les secteurs éducatifs de l'enseignement scolaire et l'éducation des adultes.

- **15 projets créativité artistique enseignement scolaire ont été sélectionnés** (budget 3M€) sur 21 projets déposés. Par exemple, un projet impliquant enseignement supérieur, écoles d'art, établissements scolaires et musées porté par Aix Marseille Université sur la pédagogie collaborative artistique et créative pour les publics scolaires (subvention Erasmus+ accordée : 287 577€)

- **16 projets créativité artistique éducation des adultes sélectionnés** (budget 3M€) sur 55 projets déposés. Par exemple, le projet « Transition on stage » porté par l'association Mille et Une Scènes, qui, en partenariat avec l'institut du film et du théâtre européen (BE), et des théâtres situés en Allemagne et en Grèce porte sur l'échange de pratiques sur les méthodes pédagogiques dans la formation des éducateurs utilisant le théâtre (subvention Erasmus+ accordée : 59 248€)

Comme mentionné plus haut dans ce bilan¹⁶, **les établissements de l'ESC** sont aussi impliqués comme **partenaires dans une dizaine de projets de partenariats stratégiques : 5 autres projets** soutenant l'innovation au bénéfice de **l'enseignement supérieur** et **5 projets** d'échanges de pratiques ou d'innovation au profit du secteur éducatif **enseignement et**

formation professionnels. Ces projets impliquent respectivement 2 écoles nationales supérieures d'architecture (Clermont-Ferrand et Lyon), 3 écoles nationales supérieures d'art (Paris-Cergy, Bourges et Nice-Villa Arson), 1 conservatoire (CNSMD Paris) et les 4 écoles supérieures des arts du cirque (CNAC, Académie Fratellini, ENACR et ESAC TO).

Les actions gérées par l'Agence exécutive Audiovisuel Education et Culture (EACEA)

> 2.3.2 - Les Alliances de la Connaissance

Les Alliances de la Connaissance

sont des projets européens de coopération qui visent à renforcer les liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et le monde de l'entreprise pour soutenir l'innovation. Il s'agit de projets transnationaux de grande envergure impliquant au minimum six organisations et trois pays membres du programme dont **au moins deux établissements et deux entreprises.** Le coordonnateur du projet doit être situé dans un pays européen.

Les établissements de la Culture sont impliqués comme partenaires dans plusieurs projets d'Alliances de la connaissance Erasmus+. Parmi ceux-ci, on notera l'ENSA Montpellier, le CEFEDM Auvergne Rhône Alpes, et l'INA.



¹⁶ Voir Partie 1/ Répartition par domaine d'études



> *Knowledge Alliance for Advanced Urbanism (KA-AU)*



ETABLISSEMENT DE L'ESC PARTENAIRE DU PROJET :

> Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier



MONTANT ERASMUS+ ALLIANCE DE LA CONNAISSANCE 2015 - 2018 :

> 958 914 €



COORDONNATEUR ET PARTENAIRES :

> Institut d'Arquitectura Avancada de Catalunya (ES)
> 8 autres partenaires : établissements d'enseignement supérieur, entreprises et associations issus de 4 pays (ES, IT, FR, UK)

CONTEXTE :

D'ici 2050, les deux-tiers de l'humanité vivront en zone urbaine. Ce mouvement de concentration s'accompagne de nombreux défis à relever pour répondre aux besoins des populations : logement, mobilité, efficacité énergétique, lien social... L'utilisation des nouvelles technologies et des données doit favoriser l'émergence de villes plus durables et plus sociales.

OBJECTIF :

Le projet Knowledge Alliance for Advanced Urbanism (KA-AU) est né de la volonté de promouvoir des formations innovantes en architecture et en aménagement urbain pour accompagner ces transformations.

RÉSULTATS :

Les travaux menés tout au long du projet ont permis de créer une base de ressources rassemblant vidéos, synthèses de séminaires, exemples de projets innovants ou outils numériques en libre accès sur le site du projet. Parmi les outils numériques développés, Super Barrio, un jeu vidéo en open source, permet de visualiser tout un quartier en trois dimensions et de le modifier selon des critères liés à l'écologie, à l'énergie ou encore à la mobilité. Des pratiques pédagogiques innovantes ont également été expérimentées lors d'ateliers organisés en France, en Espagne et en Italie, et réunissant des étudiants et des entreprises autour de cas pratiques.

À RETENIR :

Le projet KA-AU a insufflé une dynamique d'ouverture à l'ENSAM qui s'est associée à 18 autres établissements régionaux de formation et de recherche dans le cadre de l'I-Site MUSE - Montpellier Université d'Excellence. Visant à relever les défis sociétaux liés à l'agriculture, à l'environnement et à la santé induits par le réchauffement climatique et l'augmentation de la population mondiale, MUSE fait émerger, à Montpellier, une université thématique de recherche intensive, reconnue internationalement et associant des partenaires privés. Il soutient notamment le master international Métropoles du Sud dispensé par l'ENSAM et dont les étudiants analysent, à travers le modèle de métropoles asiatiques, les risques de l'hyperdensité. La promotion 2019 étudie par exemple des sites singapouriens, en allant rencontrer des professionnels sur place. Les promotions suivantes travailleront sur d'autres environnements urbains tels que Tohoku (Japon) et Yeungnam (Corée du Sud) dont les universités locales sont partenaires du programme d'études.

<http://ka-au.net/>

> 2.3.3 - Les Alliances sectorielles

Les Alliances sectorielles visent à rapprocher les deux aspects de l'offre et de la demande en compétences, au niveau du marché du travail, en vue d'améliorer l'employabilité et de lutter contre les pénuries de compétences. Ces projets ont vocation à identifier les besoins du marché du travail en termes de compétences attendues pour un secteur économique spécifique, aussi bien qu'à concevoir des formations professionnelles, en formation initiale comme en formation continue, en réponse aux besoins en compétences spécifiques à un secteur donné.

Les alliances sectorielles pour les compétences sont ouvertes à tous les secteurs économiques. L'accent sera mis en particulier sur les compétences numériques ainsi que sur les compétences dites vertes.

L'un des lots d'Alliances sectorielles prévoit de financer des projets intégrant la mise en œuvre d'une nouvelle approche stratégique de la coopération sectorielle en matière de compétences. Pour la première fois en 2020 depuis le début de la programmation 2014-2020, la sélection de projets d'alliances sectorielles pour les compétences



dénommées « blueprint for skills » avait parmi les 6 **domaines identifiés comme stratégiques**, celui du **patrimoine culturel**. Un seul projet structurant de grande envergure sur cette thématique a pu être sélectionné. Il s'agit du projet Cultural Heritage Actions to Refine Training, Education and Roles porté par l'Université de Barcelone qui compte parmi ses partenaires hexagonaux **le Conseil international des monuments**

et des sites (ICOMOS) et l'Université Paris 13.

L'Institut National du Patrimoine (INP), également candidat sur cet appel très concurrentiel, a réalisé un énorme travail de structuration de réseau pour constituer une équipe de partenaires exemplaire qui pourra porter des projets futurs en matière de compétences pour la filière du patrimoine culturel européen.

> 2.3.4 - Les projets de Renforcement des capacités

Les projets de Renforcement des Capacités de l'enseignement supérieur sont des projets de coopération qui soutiennent la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires du voisinage de l'est et du sud, des Balkans occidentaux, de l'Asie centrale, de la Russie, de l'Asie, de l'Amérique Latine, des pays de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique et de la zone Iran-Irak-Yémen. Les grandes priorités de

ces projets sont la réforme des curricula et de la gouvernance ainsi que le renforcement du lien entre enseignement supérieur (ES) et société (marché du travail inclus).

Les établissements de l'enseignement supérieur sous la responsabilité du ministère de la culture sont impliqués en tant que partenaires dans deux projets de coopération Erasmus+ Renforcement des Capacités. Il s'agit de l'École du Louvre et de l'ENSA Toulouse.



> *Master On New Technologies Using Services: BigData/CloudComputing for Environmental Data - MONTUS*

PROJET



ETABLISSEMENT DE L'ESC PARTENAIRE DU PROJET :

> École nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse



MONTANT ERASMUS+ RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2018 - 2021 :

> 979 356 €



COORDONNATEUR ET PARTENAIRES :

> Université Toulouse II Jean Jaures

> 12 partenaires (instituts de recherche et enseignement supérieur) dont 4 en Belgique, Italie, France et 8 au Vietnam, Cambodge et Thaïlande

CONTEXTE :

S'appuyant sur un précédent projet Erasmus+, MONTUS part du constat que le Cloud Computing (CC) est un paradigme trop récent (années 2000) pour être opérationnel dans la plupart des disciplines des sciences de l'environnement. Cette réalité est d'autant plus exacerbée dans les pays du Sud alors que les grands défis du monde contemporain font de l'environnement une priorité absolue, notamment en Asie.

OBJECTIFS :

Développer la recherche sur le cloud computing dans les sciences de l'environnement en renforçant les liens entre les géosciences et les Technologies de l'Information (TI) et promouvoir l'enseignement du CC dans les pays les partenaires d'Asie du Sud-Est par la **création d'un master à Hanoi**. Dans ce projet, MONTUS vise à **pérenniser les acquis de la recherche en particulier en ce qui concerne les réseaux, les climats urbains, les villes intelligentes**.

> <https://lra.toulouse.archi.fr/lra/activites/projets/montus>



> 2.4 - LES PROJETS DE SOUTIEN AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Les projets **Action Clé 3 (AC3)** sont des projets de coopération entre acteurs socio-économiques variés, à haute valeur ajoutée et forte dimension européenne, répondant à des priorités ou thématiques de la politique de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation. L'AC3 prévoit des subventions pour une large gamme d'actions visant à **stimuler l'élaboration de politiques innovantes, le dialogue dans le domaine des politiques d'éducation et de formation, et la mise en œuvre de ces dernières, ainsi que l'échange de connaissances dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse**. Ces actions sont gérées par l'Agence exécutive EACEA à Bruxelles en dehors de l'appel à propositions général annuel du programme.

Pour exemples, cette ligne de financement du programme

Erasmus+ permet de soutenir la **gouvernance de la stratégie 2020**, le **processus de Bologne** et celui de **Copenhague**. Il permet le financement d'outils de transparence, de l'Union européennes tels que **Europass et ECVET** ainsi que des réseaux tels que **Euroguidance, ENIC-NARIC, Eurydice, E-Twinning, EPALE** et la coordination de l'**Agenda européen pour l'éducation des Adultes (AEFA)**.

Il s'agit aussi d'une action accompagnant le dialogue avec les pays dits « Tiers », notamment par le financement des **Bureaux Erasmus+** dans les pays situés en dehors du programme. L'Action Clé 3 soutient aussi des **études et analyses, des réseaux d'experts et des évènements**, tels que l'organisation d'Activités Transnationales de Coopération (**TCA**).



→ EXEMPLE DE FINANCEMENT ACTION CLÉ 3 : LA GESTION ET L'ANIMATION DE LA PLATEFORME EPALE



EPALE¹⁷ est une plateforme électronique pour l'échange et le partage entre professionnels de l'éducation et de la formation des adultes européens

incluant notamment des personnels d'orientation et de soutien, des chercheurs et des universitaires, ainsi que des décideurs. En France, sa gestion est confiée à l'Agence Erasmus+ qui a fait de la culture l'une de ses thématiques mensuelles. Au fil des années, l'éducation culturelle est ainsi mise à l'honneur sur la plateforme.

La 7^{ème} rencontre thématique d'EPALE¹⁸ France dédiée aux pratiques culturelles dans l'éducation des adultes s'est déroulée en avril 2018 à l'occasion de l'année européenne du

patrimoine culturel. Dans ce cadre, EPALE France a réuni les 35 équipes européennes qui se sont attelées à faire témoigner des acteurs sur des initiatives et expérimentations dans lesquelles l'art et la culture sont utilisés comme vecteur d'inclusion sociale.

L'exposition Education et Formation des adultes à travers l'Europe a été publiée à l'occasion des #ErasmusDays 2020 et des 5 ans de la plateforme EPALE par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation et ses homologues en Europe. Elle rassemble 12 projets Erasmus+ axés sur l'éducation et la formation des adultes dans 28 pays européens. Ils ont pour objectif de contribuer au bien-être et à l'insertion sociale et professionnelle des individus grâce à l'acquisition de compétences et de connaissances issues de projets de coopération en Europe.

¹⁷ <https://epale.ec.europa.eu/fr>

¹⁸ <https://epale.ec.europa.eu/fr/content/7eme-rencontre-thematique-depale-france-action-culturelle-queelles-demarches-pedagogiques>



→ EXEMPLE DE FINANCEMENT ACTION CLÉ 3 : LES ACTIVITÉS TRANSNATIONALES DE COOPÉRATION (TCA)

Les Activités Transnationales de Coopération, aussi appelés séminaires de contact, sont des réunions organisées par les agences nationales Erasmus+ ou par la Commission européenne pour promouvoir ou valoriser certains axes de travail couverts par le programme Erasmus+. A l'occasion de l'année européenne du patrimoine culturel, plusieurs TCA dédiés à la thématique ont vu le jour et accueilli les acteurs européens de la culture et du patrimoine pour valoriser leurs projets ou rencontrer des partenaires en vue de futures collaborations.

La Conférence européenne « Paths towards Citizenship through European Cultural Heritage » organisée en septembre 2018 à Palerme par les Agences Erasmus+ italienne et portugaise était l'occasion de réunir plus de 200 participants de 24 pays sur les projets Erasmus+ d'excellence, issus de tous les secteurs éducatifs, sur l'héritage culturel. **La délégation française était constituée de 4 personnes** représentant l'**Institut National du Patrimoine**, l'Abbaye aux Dames - Cité musicale de Saintes, et l'Université Jean Monnet. Des temps de rencontres informels

ont complété les multiples espaces de valorisation des projets portés par les acteurs du patrimoine culturel.

Le Séminaire de Contact européen organisé en novembre 2018 à Santiago de Compostelle en Espagne sur la thématique « European cultural Heritage in Adult Education » a accueilli de nombreux participants désireux de se lancer dans un projet Erasmus+. L'Agence française a invité pour l'occasion un professeur de langues de l'Université du Temps Libre de Bordeaux Métropole, et la Directrice déléguée à la programmation culturelle de la Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de Meaux.

En février 2019, l'Agence Erasmus+ allemande DAAD a animé à Potsdam (DE) un Séminaire de contact intitulé "Higher Education Institutions of Art, Design and Music as Future European Universities" L'Agence Erasmus+ française y a accompagné 5 représentants d'établissements français : l'**École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, et l'École des Beaux-Arts de Bordeaux-**

EBABX étaient représentées par les personnes en charge des Relations internationales. Une enseignante en Histoire de l'Art, Directrice adjointe du Département des Arts plastiques de l'Université Rennes 2 et un Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional Design et Métiers d'Art complétaient la délégation française. **Au total, 114 participants de 24 pays** étaient présents comptabilisant ainsi 48 universités d'art, 21 universités de musique, 4 universités de

cinéma et 2 écoles de théâtre que complétaient les réseaux européens European League of Institutes in Art (ELIA) et l'Association européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen (AEC).



> Film universität Babelsberg Konrad Wolf, Postdam, DE



Témoignage de David Bouchet, Responsable des relations internationales et de la recherche de l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence :

« [...] ce séminaire de contact a aussi été l'opportunité pour moi de pouvoir échanger autour de bonnes pratiques avec les membres de la délégation française présents au séminaire. Une expérience riche de pistes de réflexion. Le regroupement en écoles art, design et musique est selon moi pertinent pour tenter de redéfinir les formes de la coopération européenne dans le champ de l'enseignement supérieur, en prenant en compte ses spécificité notamment en termes de recherche en art, de pédagogie et d'interdisciplinarité. »

[...] une belle opportunité de réfléchir à la politique internationale de notre établissement tout en repensant les formats de coopération. Le regroupement en établissements d'enseignement supérieur art, design et musique, avec leurs spécificités propres en termes de pédagogie et de recherche, a permis **d'envisager la mobilité de manière ciblée et stratégique afin de l'inclure pleinement dans le cadre des cursus de formation.** »



> 2.5 - LES ACTIVITÉS JEAN MONNET

Les Activités Jean Monnet offrent un soutien international aux études sur l'Union européenne, en insistant spécifiquement sur le processus d'intégration européenne. Elles ont pour objectif de promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la recherche dans les domaines des études sur l'UE dans le monde entier.

Différents types d'activités peuvent bénéficier d'un soutien financier : les modules (programme d'enseignements courts), les chaires (postes d'enseignement à temps plein destinés aux enseignants chercheurs), les centres d'excellence (structures pluridisciplinaires rassemblant les ressources scientifiques humaines et documentaires dans une ou plusieurs universités), les réseaux (groupement international d'EES, de centres d'excellence...), les projets (activités assurant la promotion de l'innovation, de l'enrichissement réciproque et la diffusion de contenus relatifs à l'UE), enfin le soutien aux institutions engagées dans les études européennes.

Par exemple, « Droit et Politique de la Culture de l'Union européenne »¹⁹

est une **Chaire Jean Monnet** portée par l'Université de Nantes de 2016 à 2019 sur les **enjeux de la politique culturelle de l'Union Européenne**. Au terme des deux ans, les activités d'enseignement de la Chaire ont bénéficié aussi bien à des étudiants en droit européen qu'à des étudiants non spécialistes issus d'autres champ disciplinaire (culture, littérature étrangère, gestion et management) à Nantes, Angers et au Mans. Ce projet a donc eu une portée régionale, permettant de sensibiliser un public plus large. **Le Diplôme d'université « Droit de l'art et de la culture »**, ouvert à la rentrée universitaire 2017/2018 dans le cadre de cette même Chaire Jean Monnet a rencontré un grand succès avec 26 inscrits originaires de toute la France. Des professionnels du secteur culturel non spécialistes du droit ont ainsi eu accès à des enseignements de spécialité sur le droit de l'art et de la culture et en particulier à la dimension européenne. En étant **proposé à distance**, ce diplôme a permis de toucher un public plus large, réparti sur toute la France.

¹⁹ <https://alliance-europa.eu/fr/chaire-droit-et-politique-de-la-culture-de-lue/>



> 2.6 - LES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES, UNE ACTION À ENVISAGER DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

En écho au discours de la Sorbonne prononcé par le Président de la République le 26 septembre 2017, l'Union européenne lance l'année suivante le premier appel à projet pilote sur **les Universités européennes**. Ces **alliances**, composées d'**au minimum trois établissements européens**, offrent des cursus de formation transnationaux, permettant ainsi aux jeunes d'intégrer une vision européenne, de partager des valeurs communes et de s'acculturer aux spécificités de chaque pays. Cet enrichissement, auquel contribue la pratique des langues, est un atout en faveur d'une Europe plus unie et plus forte, ouverte sur le monde, réunissant une nouvelle génération d'Européens capables de **coopérer dans différentes langues et au-delà des frontières et des disciplines**.

Deux appels successifs vont générer la sélection en 2019 et 2020 de 41 projets d'une durée de 3 ans. Chaque université européenne a obtenu un financement de 5 M€ du programme Erasmus+ auxquels s'ajoutent 2 M€ du programme européen de recherche Horizon 2020. 47 établissements français²⁰ sont impliqués dans 28 des 41 alliances universités européennes. 1 million d'étudiants français vont ainsi pouvoir tester ces nouveaux modèles pédagogiques.

Deux universités européennes se distinguent sur des filières culturelles et artistiques. La programmation 2021-2027 verra peut-être de nouvelles alliances se former au bénéfice des étudiants de la culture et du patrimoine.



²⁰ A noter que plusieurs établissements français peuvent être impliqués au sein d'une même Alliance.



→ EXEMPLE DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE EU4ART ALLIANCE FOR COMMON FINE ARTS CURRICULUM

Cordonnée par la Hungarian University of Fine Arts qui s'est associée avec l'Académie des Beaux-Arts de Dresden en Allemagne, l'Académie des Arts de Latvia à Riga en Lettonie et l'Académie des Beaux-Arts de Rome. **Cette université européenne dédiée aux Beaux-Arts** comprend aussi 6 partenaires associés dont une université, trois musées, une fondation et une collectivité territoriale. Elle compte plus de 5000 étudiants qui bénéficieront à terme de parcours pédagogiques communs, d'installations de recherche sur des thématique complémentaires et l'accès aux facultés situées au sein des quatre universités partenaires en vue de l'obtention des diplômes de licences, masters et doctorats. Les étudiants auront la possibilité de partir en mobilité de façon fluide d'une institution à l'autre de même que les personnels et enseignants.

L'objectif du projet est de développer des programmes d'études communs en arts visuels (2D), arts plastiques (3D), design,

arts-médias et audiovisuels et histoire de l'art. Ces programmes d'études seront basés sur une approche interdisciplinaire et internationale, intégrant des nouvelles méthodes pédagogiques, y compris les technologies numériques. Ces nouveaux programmes serviront de modèles et pourront être adoptés pour d'autres universités européennes, dans le but de **créer une université virtuelle européenne des arts d'ici 2025.**

<https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/document-library-docs/european-universities-factsheet-eu4art.pdf>



→ EXEMPLE DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE FILMEU EUROPEAN UNIVERSITIES ALLIANCE FOR FILM AND MEDIA ARTS



Quatre établissements européens, le Dun Laoghaire Institute of Art Design and Technology de Dublin en Irlande, l'ULHT Lusofona University de Lisbonne au Portugal, la SZFE University of Theatre and Film Arts de Budapest en Hongrie et la LUCA School of Arts de Bruxelles en Belgique, mettent en commun leur expertise de l'enseignement du cinéma et des arts médiatiques et leur conviction que ces activités sont au centre de transformations sociales et de croissance économique. Ils partagent une ambition commune et s'appuient sur des relations partenariales fortes depuis plus d'une décennie. Ces collaborations ont donné



naissance au développement de projets européens communs d'enseignement et de recherche : alliances de la connaissance Erasmus+, partenariats stratégiques et 4 masters conjoints Erasmus Mundus.

L'objectif du projet FILMEU est de mettre en place **une université européenne d'excellence axée sur des activités d'éducation, d'innovation et de recherche de haut niveau dans le domaine multidisciplinaire du cinéma et des arts médiatiques.** Elle s'appuiera sur l'expertise antérieure des membres de l'alliance pour développer le triangle de la connaissance reliant la recherche, l'enseignement et l'industrie. Elle se donne pour ambition une reconfiguration structurelle, économique et matérielle des industries culturelles et créatives.

<https://www.filmeu.eu/>



FOCUS

Dès 2010, l'Agence Erasmus+ France / Education Formation avait créé le **Réseau des Développeurs Erasmus+**. Aujourd'hui, **plus de 700 Développeurs Erasmus** sont les relais de l'Agence **sur le territoire français**. Ils sont spécialistes de l'éducation et de la formation, et disposent d'une expertise sur les projets de mobilité ou de coopération européenne et internationale de par leurs engagements professionnels ou associatifs.

Les objectifs à l'origine de ce réseau étaient, d'une part, de développer l'accessibilité du programme Erasmus+ dans les territoires, et d'autre part, un objectif d'amélioration de la qualité des projets déposés en proposant une information et un accompagnement sur l'ensemble du territoire national.

L'Agence s'est ainsi engagée vis-vis des membres du réseau à les former sur les spécificités du programme, les tenir informés des actualités et nouveautés et assurer un espace de concertation et d'orientation par le biais d'une gouvernance dédiée. Une offre de formation spécifique est mise en place afin d'outiller les membres du réseau pour être capable de mener à bien leurs missions d'information, de conseil et

d'accompagnement des candidats et porteurs de projets.

En 2018, le groupe des **Développeurs Erasmus+ « Culture »** s'est constitué sur une initiative de l'Agence. L'objectif était de former un groupe de personnes ressources en capacité d'animer les sujets relatifs au programme Erasmus+ **à destination des acteurs de la culture** et parmi ceux-ci, des écoles de l'Enseignement Supérieur Culture. La démarche a commencé **par l'identification** des acteurs de la culture présents au sein du réseau des Développeurs Erasmus+. Ils étaient au nombre de **trois** à appartenir à l'ESC : une à la DGCA et deux dans des écoles d'art. Par ailleurs, d'autres acteurs de la culture appartenaient au réseau : un IA-IPR Métiers d'Art et du Design du MEN et quatre acteurs culturels associatifs.



FOCUS

En décembre 2018, à l'occasion du séminaire national du réseau des Développeurs Erasmus+, **neuf nouvelles personnes ressources** ont souhaité s'inscrire dans le réseau et participer à l'évènement. Deux travaillent au sein de l'administration centrale, une est chargée de mission en DRAC, une au Relais Culture Europe Strasbourg et 5 en écoles de l'ESC. A l'issue de cette manifestation, l'Agence a répondu à la demande du ministère de la Culture et des actions spécifiques de formation ont été mises en place. Au rythme de deux fois par an, ces actions de formation sont l'occasion de **consolider** le groupe des **Développeurs Erasmus+ « Culture »**. Certains parmi ceux-ci sont à leur tour intervenus lors d'évènements en région Grand-Est, Ile-de-France et Occitanie afin de porter les messages du programme. En parallèle une action de formation spécifique sur la Charte ECHÉ a été menée à l'attention des établissements non chartés de l'ESC qui a eu pour résultat 5 nouveaux établissements du Spectacle vivant en capacité de s'impliquer dans le programme.

Ces réunions du groupe des **Développeurs Erasmus+ « Culture »** qui compte à l'heure de ce bilan **16 membres rattachés**

au ministère de la Culture, au-delà de l'objectif de **formation sur les actions du programme**, sont l'occasion de renforcer le groupe avec de nouveaux membres, **d'organiser le relais de l'information et l'accueil des nouvelles personnes ressources en charge des relations internationales dans les écoles et au sein de l'administration centrale. La valorisation des projets et l'échange de pratiques** ont aussi toute leur place dans ce cadre. Ainsi une **logique de co-construction** s'est mise en place dans le but, pour les membres du groupe, de gagner en autonomie sur les sujets Erasmus+. Les établissements de l'ESC seront largement bénéficiaires de cette organisation, notamment dans le cadre de la mise en place de la nouvelle programmation Erasmus+ 2021-2027.



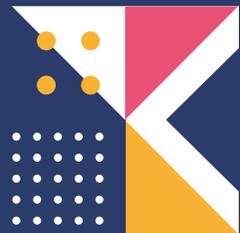
> PERSPECTIVES

AVEC LE NOUVEAU PROGRAMME ERASMUS+
POUR LA PÉRIODE 2021 - 2027



Le nouveau programme Erasmus+ s'annonce plus responsable, plus ouvert et plus ambitieux.

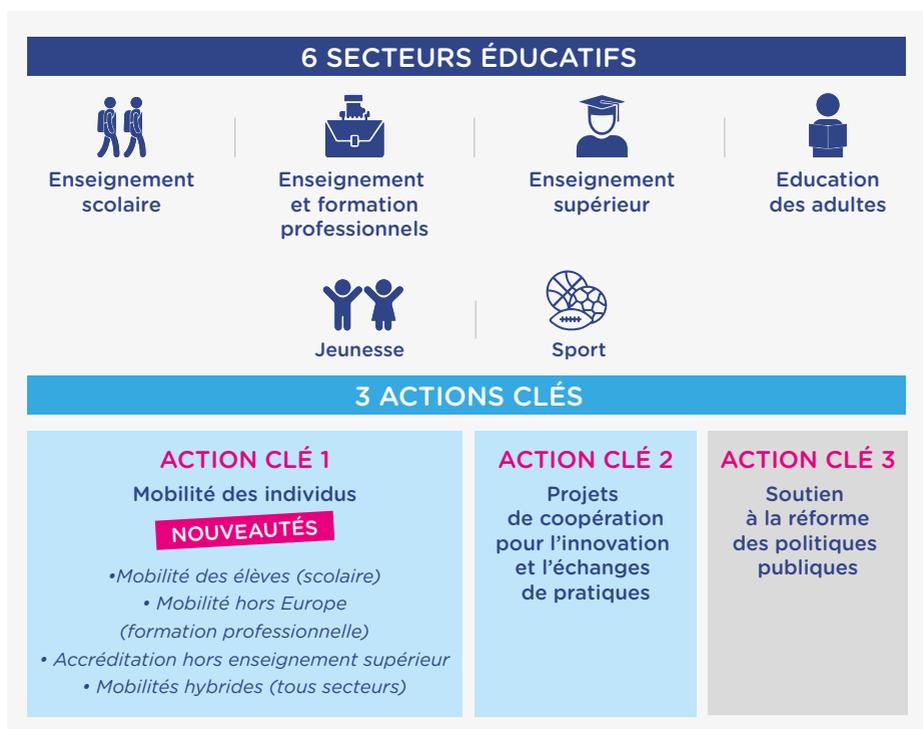
En effet, il sera plus responsable avec une attention particulière portée aux projets favorisant la transition écologique et l'incitation à l'utilisation des transports doux. Cette thématique prioritaire était déjà soulignée en 2020 dans les projets de partenariats action clé 2.



Le nouveau programme sera **plus ouvert**, c'est-à-dire **plus inclusif**. L'objectif est d'atteindre les apprenants moins favorisés, personnes d'âges différents, origines culturelles, sociales, économiques, géographiques variées... en favorisant la participation de tous. Il s'agit aussi d'un programme qui se veut **plus accessible** via des procédures administratives allégées, des mobilités hybrides mixant activités virtuelles et mobilité physique plus courtes, un processus de dématérialisation avec l'Initiative Carte Etudiante Européenne. Et un programme davantage tourné vers l'international avec une ouverture progressive des

mobilités à l'international prévue pour l'Enseignement et la Formation Professionnels. Un programme **plus ambitieux** de par le budget qui lui sera alloué. Il permettra ainsi de **financer davantage de projets** et de maximiser **leur impact sur l'insertion sociale, l'acquisition de compétences linguistiques et citoyennes et le développement des territoires et des acteurs économiques**.

Le nouveau programme Erasmus+ présente une architecture stable composée de 6 secteurs éducatifs²¹ et 3 actions clés. Le secteur Jeunesse et le nouveau secteur Sport sont mis en œuvre par l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport.



²¹ au lieu de 5 dans le programme actuel, le Sport devient un secteur éducatif



Parmi les opportunités du programme au bénéfice des publics de l'enseignement supérieur **les actions clés 1** restent en bonne place pour financer les **projets portant sur la mobilité des étudiants et des personnels** et les actions clés 2 pour coopérer avec d'autres acteurs de l'éducation et de la formation. **Les mobilités d'études et/ou de stages** sont toujours d'actualité pour les étudiants ainsi que **les mobilités d'enseignement et/ou de formation** pour les personnels. Parmi les nouveautés on notera les **mobilités et programme intensifs hybrides** alliant des périodes de mobilité physiques plus courtes à des temps de collaboration à distance en mode virtuel. **L'action clé 2** comprendra des **partenariats de coopération, d'innovation et d'excellence**.

Ces derniers seront représentés par les masters Erasmus Mundus, dont le volet coopération sera mis à l'honneur, et les Universités européennes. Enfin, les **activités Jean Monnet** seront toujours présentes pour financer l'enseignement et la recherche de la dimension citoyenne dans les domaines des études sur l'Union européenne.

Par ailleurs, en prévision de la nouvelle programmation, dans le cadre de la candidature à la charte ECHE, les établissements ont été



incités dès 2020 à prendre les mesures nécessaires pour dématérialiser les procédures administratives autour de la gestion de la mobilité étudiante intra-européenne à l'aide **de l'Initiative Carte étudiante européenne**²².

Répondant aux enjeux du nouveau programme 2021-2027, l'Initiative Carte étudiante européenne met en place **un réseau d'échange sécurisé de données** entre établissements en Europe, **une application mobile** pour les étudiants et la reconnaissance automatisée du statut d'étudiant à travers un identifiant unique européen, **l'identité étudiante numérique**, conforme au RGPD. L'objectif visé est un allègement de la gestion administrative de la mobilité dans les établissements et la facilitation d'accès des étudiants aux services qui leur sont dédiés.

²² Infos, FAQ, supports et contacts : <https://agence.erasmusplus.fr/carte-etudiante-europeenne/>

INITIATIVE CARTE ÉTUDIANTE EUROPÉENNE



Depuis 2015, des expérimentations sont en cours dans de nombreux établissements en Europe. A l'issue d'une première vague de test, les établissements ont fait part de

gains de temps de 13 à 50% de la gestion administrative de la mobilité étudiante (selon le nombre de mobilités gérées), la majorité se situant sur un gain entre 21 et 29%. Le taux de satisfaction des étudiants est quant à lui de 87%. **Les établissements d'enseignement supérieur de la Culture sont représentés au sein d'un groupe utilisateurs de l'Initiative Carte étudiante européenne** mis en place par l'Agence nationale Erasmus+ pour accompagner l'implémentation des processus et outils informatiques.

L'accès du nouveau programme à tous les publics apprenants :

Des associations et autres acteurs culturels tels que les Compagnons du Devoir et du Tour de France, des bibliothèques, des centres artistiques dépendant de collectivités territoriales, des musées et des fondations sont déjà impliqués dans le programme Erasmus+. Ils pourront poursuivre et se saisir

des opportunités de la nouvelle programmation pour financer d'autres projets de qualité. Erasmus+ 2014-2020 maintient son accessibilité à tous les publics apprenant : enseignement supérieur, enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels et éducation des adultes.



> CONCLUSION

Les années 2018 et 2019 ont été riches de rencontres et événements avec les écoles de l'enseignement supérieur de la Culture auxquels l'Agence Erasmus + France / Education Formation a souhaité apporter son soutien. 2020, en dépit de la crise sanitaire de la Covid-19, a été le théâtre de moments forts de prises de parole, de contributions, d'animation d'ateliers, de webinaires et de formations sur le terrain ou à distance. Tout au long de ces trois années, ces temps d'échange, de relais d'information et de conseils ont participé au tissage de liens entre les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture et l'Agence Erasmus+ nationale. Les résultats du nombre d'établissements impliqués dans le programme et les financements en hausse dont ils ont bénéficié en sont les repères factuels.

Cette implication montante dans des projets de mobilité de l'enseignement supérieur, notamment sur l'action très compétitive qui finance des bourses de mobilité hors Europe ainsi que dans des projets de coopération innovants témoignent aussi de la capacité de mise en œuvre du secteur. Le nombre des candidatures sur l'appel à proposition 2020, malgré la situation sanitaire difficile, additionné à la qualité des projets

déposés a eu pour résultat une augmentation des financements alloués par le programme. Tous les projets financés contribuent ainsi à former à l'international les professionnels de la culture et du patrimoine, déjà en poste ou en devenir. Ils enrichissent leur réseau professionnel et développent davantage la coopération culturelle, la création artistique et la recherche. Ils pratiquent les langues étrangères et acquièrent ou renforcent des compétences transversales qui leur sont utiles pour trouver un emploi et évoluer dans leur parcours professionnel.

Le présent bilan avait pour objet de témoigner du dynamisme des établissements d'enseignement supérieur de la culture et d'autres acteurs culturels investis dans le programme Erasmus +. Une nouvelle page se tourne avec l'avènement de la nouvelle programmation 2021-2027. Elle sera l'occasion pour les écoles de l'ESC de s'emparer encore davantage des actions qui leur sont dédiées au bénéfice de leurs étudiants et personnels. Elles pourront ainsi, toujours plus nombreuses, faire profiter à leurs publics des impacts positifs du programme Erasmus + en termes d'employabilité, d'évolution professionnelle, de modernisation et d'intégration des établissements dans leur écosystème et territoire.

> TABLE DES PROJETS ²³

MOBILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

- Campus Caraïbéen des Arts (Martinique) [p.27](#)
- Ecole Supérieure d'Arts et Médias de Caen/Cherbourg [p.39](#)
- Témoignage de l'École de Chaillot [p.40](#)

MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS :

- Ecole Supérieure d'Art de Lorraine [p.42](#)
- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette [p.43](#)
- Ecole Européenne Supérieure de l'image - EESI [p.45](#)
- Témoignage d'un consortium MIC par l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre de Lyon [p.46](#)

PARTENARIAT STRATÉGIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille [p.22](#)
- Témoignage de l'École nationale

supérieure d'Art de Paris-Cergy (partenaire) [p.48](#)

PARTENARIAT STRATÉGIQUE ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS :

- Fédération Française des Ecoles de Cirque [p.30](#)
- Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique [p.50](#)

ALLIANCE DE LA CONNAISSANCE :

- Institut National de l'Audiovisuel (partenaire) [p.32](#)
- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (partenaire) [p.54](#)

RENFONCEMENT DE CAPACITÉS :

- Témoignage de l'École du Louvre (partenaire) [p.24](#)
- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (partenaire) [p.57](#)

SYNERGIE DES PROGRAMMES ERASMUS + ET EUROPE CRÉATIVE :

- Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon [p.49](#)

²³ Pour plus de projets :

- <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2020/01/recueil-culture-fr.pdf>

- galerie de projets sur le site de l'Agence Erasmus+ France Education / Formation <https://agence.erasmusplus.fr/galerie-de-projets/les-projets-erasmus/>

- le site de la Commission européenne <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>





QUI SOMMES-NOUS ?

Située à Bordeaux, l'Agence Erasmus+ France / Education Formation gère 90% des fonds Erasmus+ décentralisés à la France pour la mise en oeuvre des volets éducation et formation du programme Erasmus+, sous tutelle interministérielle et en lien avec la Commission européenne.

L'Agence emploie 150 personnes qui assurent la promotion du programme Erasmus+ en France, puis le suivi, l'évaluation et la valorisation des projets Erasmus+ en relation avec plus de 5 000 porteurs de projets en France. Grâce à *l'Observatoire Erasmus+*, l'Agence étudie l'impact du programme sur les individus et sur les politiques publiques.

agence.erasmusplus.fr



© Agence Erasmus+ France / Education Formation

Directrice de la publication : Laure Coudret-Laut

Juin 2021



Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Copyright photos : Shutterstock Images

AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION & FORMATION

9 rue des gamins
33080 BORDEAUX Cedex
05 56 00 94 00

www.agence.erasmus.fr



@ErasmusplusFR



facebook.com/ErasmusplusFR

